



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 55 (2021), p. 359-406

Manuel Sartori

De quelques formes euphémistiques en arabe: atténuation et performance en arabe

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711288	<i>Karnak-Nord XI</i>	Colin Hope
9782724711622	<i>BIFAO 126</i>	
9782724711059	<i>Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines</i>	Chloé Ragazzoli
9782724711455	<i>Les émotions dans l'Égypte Ancienne</i>	Rania Y. Merzeban (éd.), Marie-Lys Arnette (éd.), Dimitri Laboury, Cédric Larcher
9782724711639	<i>AnIsl 60</i>	
9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)
9782724711615	<i>Le temple de Dendara X. Les chapelles osiriennes</i>	Sylvie Cauville, Oussama Bassiouni, Matjaž Kačičnik, Bernard Lenthéric
9782724711707	????? ?????????? ?????????? ???? ?? ????????	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
?? ???? ?? ??????? ??????? ?? ????????? ?????????? ??????????????		

De quelques formes euphémistiques en arabe**

Atténuation et performance en arabe

♦ RÉSUMÉ

Cette étude, nouvelle dans le champ linguistique de l'arabe, se propose d'aborder le domaine de l'atténuation en identifiant les différents moyens repérables en arabe écrit contemporain qui l'expriment. Ces moyens seront comparés à ceux du français qui recourt pour sa part notamment à l'imparfait et au conditionnel, présent comme passé. Il sera montré que les choses s'organisent sensiblement de la même manière en arabe, tant sur le plan temporel, le transfert vers le passé induisant une déréalisation à la base de l'effet de politesse, que sur celui des contraintes pragmatiques régissant cet effet, avec un « je » s'exprimant devant un « public » auquel il présente son dire sous des atours euphémisés. Il sera également montré que ce qui se présente comme l'équivalent arabe du conditionnel français dans son emploi modal atténuatif est bien à relier à la théorie du « *si* généralisé », c'est-à-dire à l'existence d'une protase implicite qui commande la lecture au conditionnel français de la construction verbale arabe, de même que l'effet d'atténuation serait à relier à la théorie des actes de langages et de la performance.

Mots-clés : atténuation, conditionnel passé, conditionnel présent, déperformativité, *fa'altu*, imparfait, performance, *qad*, verbes déclaratifs, verbes volitifs

* Manuel Sartori, Aix-Marseille Université, CNRS, IEP, IREMAM, Aix-en-Provence, France, manuel.sartori@univ-amu.fr

** J'utiliserai dans cet article *performance* de manière générique et (*dé*)*performativité* pour désigner certaines caractéristiques notables de la performance liée à l'atténuation.

♦ ABSTRACT

Of Some Euphemistic Forms in Arabic: Attenuation and Performance in Arabic

This study, new in the field of Arabic linguistics, proposes to approach the subject of attenuation by identifying the different distinguishable means of expressing it in contemporary written Arabic. These means will be compared to those of French, which uses mainly the imperfect and the present or past conditional. It will be shown that things are organized in much the same way in Arabic, both in terms of tense, the transfer to the past inducing a derealization which is the basis of the politeness effect, and of the pragmatic constraints governing this effect, with an “I” speaking in front of an “audience” to which he presents his saying in euphemistic guise. It will also be shown that what appears as the Arabic equivalent of the French conditional in its attenuative modal use is indeed linked to the theory of the “generalized *if*”, that is to say to the existence of an implicit protasis which requires the Arabic verbal construction to be read in the conditional in French, just as the attenuation effect can be linked to the theory of speech acts and performance.

Keywords: attenuation, declarative verbs, deperformativity, *fa'altu*, imperfect, past conditional, performance, present conditional, *qad*, volitive verbs

♦ ملخص

حول بعض الأشكال التلطيفية في اللغة العربية: التخفيف والإنشاء في اللغة العربية

إن هذه الدراسة، وهي جديدة في حقل اللسانيات فيما يخص اللغة العربية، ترمي إلى التصدي لمجال التخفيف عبر تحديد الوسائل المختلفة التي يمكن تعقبها في اللغة العربية المكتوبة المعاصرة للتعبير عنه. وسيتم مقارنة هذه الأساليب بنظيراتها في اللغة الفرنسية، التي تلجأ من جانبها بصورة خاصة للتعبير عنه إلى زمن الماضي المستمر وصيغة الشرط، سواء كانت هذه الآخرة في الحاضر أو في الماضي. وسيتبين من المقارنة أن الأمور تُنظَّم إلى حد كبير بنفس النهج في العربية، سواء على الصعيد الزمني، أي الإحالة إلى زمن الماضي التي تؤدي إلى التجريد من الواقعية كأساس لتأثير الكياسة والتأدب، أو على مستوى القيود التداولية التي تحكم هذا التأثير، مع وجود «أنا» يعبر عن نفسه أمام «جمهور» يقدم له قوله تحت ثوب مهون. كذلك سيتبين أن ما يظهر كالمكافئ العربي لصيغة الشرط الفرنسية في استخدامها كوسيلة تهوين يرتبط بصورة وثيقة بنظرية «لو المعجمة»، أي بوجود شرط ضمني يوصي بقراءة البناء الفعلي العربي بصيغة الشرط الفرنسية، كما يمكن ربط تأثير التخفيف بنظرية الأفعال اللغوية والإنشاء.

الكلمات المفتاحية: تخفيف، صيغة الشرط في الماضي، صيغة الشرط في الحاضر، إزالة الإنشائية، فَعَلْتُ، الماضي المستمر، إنشاء، قد، أفعال التقرير، أفعال الإرادة

Introduction

Cette recherche vise à compléter ce qui a pu être dit ailleurs des équivalents arabes aux effets de sens que produit le conditionnel français. La question est alors de savoir comment l'arabe écrit contemporain, pour la variété qui se présente explicitement comme non dialectale, de presse mais pas uniquement, exprime ces différents effets de sens.

Pour rappel, selon une distinction généralement admise concernant le temps/mode qu'est le conditionnel en français¹, on oppose deux types de conditionnels. Dendale distingue en effet entre le conditionnel de type temporel d'une part et celui de type modal d'autre part. Sous le premier, un seul emploi canonique est listé : celui du futur du passé². Sous le type modal, Dendale³ distingue entre trois emplois canoniques que sont le conditionnel d'emprunt⁴, le conditionnel d'atténuation⁵ et le conditionnel d'éventualité⁶.

Chacun des trois emplois, que je nommerai pour ma part épistémique, atténuatif et contrefactuel, se laisse en fait rapporter au type modal hypothétique⁷ (dont dépend directement l'emploi contrefactuel, explicitement ou implicitement)⁸ : dans chacun des trois emplois du type modal existe de fait, explicitement ou implicitement, une protase, i.e. un *si*, et tous se caractérisent par l'existence d'un *mais* implicite⁹, le fait considéré étant plus ou moins factuel (c'est-à-dire *actuel* au sens d'actualisé). Ainsi, « si tel est/était le cas, mais tel n'est/n'était pas le cas, j'irais/je serais allé... » décrit un contrefactuel, l'action n'ayant pas (eu) lieu ; « si les informations sont exactes, mais on ne peut en être sûr, le président serait/aurait été... » décrit un factuel, mais douteux ; « si vous me permettiez/si j'osais, mais j'y mets les formes, je voudrais/aurais voulu vous interroger... » décrit enfin un factuel, mais atténué, comme déréalisé mais pourtant

1. Les débats sur l'identité temporelle et/ou modale du conditionnel sont notamment exposés dans Dendale et Tasmowski, 2001 et notamment dans Gosselin, 2001, p. 47-56.

2. Ou mieux, ultérieur du passé, voir Bres, 2008, Bres, 2012 et Bres *et al.*, 2012.

3. Cf. Dendale, 2001, p. 9.

4. Dit également d'information incertaine, de non-prise en charge, de rumeur, épistémique, évidentiel, journalistique, polémique, etc. La terminologie le concernant est assez volatile en linguistique du français. Je tends pour ma part à préférer la dénomination d'altérité énonciative (voir Haillet, 1998) qui a le mérite de mettre en avant la *mise en scène* propre au conditionnel, même si, à des fins d'exposition, il sera ici nommé épistémique.

5. Dit aussi de politesse ou de discrétion (voir Berthonneau et Kleiber, 1994 et aussi Donaire, 1998, p. 223), de bémolisation ou mitigation (voir Patard, 2017, p. 106) ou encore illocutoire (voir Wilmet, 1996, p. 205).

6. Dit également d'hypothèse, s'agissant donc de celui des systèmes hypothétiques, corrélatifs ou non (*s'il faisait beau, je sortirais*; *s'il avait fait beau, je serais sorti*) marquant l'aspect contrefactuel du fait énoncé (*mais il ne fait/n'a pas fait beau et en conséquence je ne sors/ne suis pas sorti*).

7. Ainsi que le montre notamment le lien fait par certains entre hypothétique et atténuation (voir Merle, 1998) ou entre hypothétique et épistémique (voir Sartori, 2019).

8. Explicitement dans le cas de *s'il faisait beau, je sortirais*, dit également système hypothétique corrélatif, et *je sortirais bien [mais il ne fait pas beau]*, de type non corrélatif.

9. Cf. Sartori, 2018, p. 380.

actualisé. Les emplois modaux du conditionnel se laissent donc réduire à l'existence, au moins implicite, d'un « *si* généralisé »¹⁰ et d'une restriction de type « *mais...* ».

Ces effets de sens, produits par le conditionnel en français, ne sont pas propres à cette langue, mais peuvent utiliser dans d'autres langues d'autres moyens pour s'y exprimer. D'une langue à une autre, les moyens utilisés pour rendre un même effet de sens peuvent être très différents ou, au contraire, semblables, ce qui ne revient alors pas à dire que l'un est le calque ou la traduction de l'autre. Ainsi, la construction verbale *kāna yaʿal-*¹¹ est le moyen arabe d'indiquer une action inaccomplie dans le passé, ce pour quoi le français utilise un temps particulier, l'imparfait, sans que l'une des deux langues ne « traduise » ni n'imité l'autre : il s'agit dans les deux cas, avec des moyens qui leur sont propres, d'indiquer une action en cours dans le passé. Le champ couvert par cette recherche n'est donc pas premièrement celui de la traductologie (qui serait de voir comment l'arabe traduit le français dans certains de ses emplois particuliers, ou comment traduire vers le français certaines constructions verbales arabes). L'objet principal est de repérer comment l'arabe exprime des effets de sens particuliers, ici l'atténuation, effets pour lesquels le français a notamment recours à l'imparfait et au conditionnel. Par contre, les exemples arabes étant naturellement traduits en français, je serai alors amené à parler « d'interprétation au conditionnel présent ou au conditionnel passé » de formes arabes et cet article montrera alors, de manière corolaire à son objet principal puisque les deux aspects sont liés, comment traduire l'imparfait et le conditionnel français atténuatifs et réciproquement comment comprendre certaines formes verbales arabes qui relèvent de l'atténuation. Cela ne signifie pas que ces formes « traduisent » ces temps du français, mais seulement que, concernant l'effet de sens atténuatif ici étudié, la traduction en français, qui est le seul moyen de le rendre accessible à un lectorat francophone, en passe par une interprétation à l'imparfait ou au conditionnel.

Particulièrement, dans le cas de l'arabe qui nous intéresse ici, les ressorts syntaxiques ne peuvent être que différents dans la mesure où il n'existe dans cette langue que deux formes de conjugaison, *fa'al-* et *yaʿal-*, et donc pas de conditionnel (ou d'imparfait) à proprement parler. Il a ainsi été montré que l'ultériorité du passé, aussi appelée « futur du passé » ou « futur des historiens », que le français exprime au moyen du conditionnel présent de type temporel, s'exprimait en arabe au moyen d'une construction en *kāna sa-/sawfa yaʿalu* qui se présente comme l'équivalent morphologique arabe du conditionnel français puisque *kāna*

10. De fait, de même que le conditionnel épistémique est reliable à l'approche dite du « *si* généralisé », il en va de même du conditionnel atténuatif, Vettiers citant Martin, 1992, p. 158-159 où ce dernier suggère justement que ce conditionnel de l'atténuation polie a une protase sous-entendue : « *je voudrais* parler à M. le Directeur, [s'il m'était permis] » (Vettiers, 2001, p. 193).

11. Pour éviter certaines confusions, dues en grande partie à la dénomination usuelle en français des formes verbales de l'arabe en « accompli » et « inaccompli », dénominations qui dénotent des valeurs aspectuelles et cachent alors les distinctions à faire entre les catégories de temps, d'aspect, de mode et de modalité (voir Larcher, 2012, p. 133-162), j'emploie ici pour désigner les formes verbales de l'arabe d'un point de vue strictement morphologique *fa'al-* pour désigner le *māḍī* et *yaʿal-* pour désigner le *muḍāriʿ*, ces deux catégories tirées de la grammaire arabe étant elles-mêmes utilisées à la place de « accompli » et « inaccompli ».

y est l'équivalent du *-ait* français et *sa-/sawfa* celui du *-r*¹². Quant au conditionnel passé français de type temporel, également appelé « futur antérieur du passé » ou, comme je l'ai nommé, « futur antérieur des historiens », il a été montré que l'arabe l'exprimait au moyen d'une construction en *kāna sa-yakūnu qad fa'ala*, soit, là encore, au moyen de ce qui se présente comme l'équivalent morphologique arabe de la construction française puisque *qad fa'ala* y marque l'antériorité par rapport à un futur, marqué, lui, par *sa-yakūnu*, ce qui désigne alors un futur antérieur, le tout transposé dans le passé par *kāna*¹³. Les deux langues que sont l'arabe et le français utilisent donc les mêmes ressorts pour arriver aux mêmes fins.

Concernant le type modal cette fois, et pour l'emploi contrefactuel au sein de systèmes hypothétiques corrélatifs¹⁴, on a pu voir que si le français avait recours au conditionnel, l'arabe écrit contemporain exprimait, lui, les choses de diverses manières : dans les systèmes en *idā*, par recours à une apodose en *fa'ala* ou *kāna yaf'alu* qui y marque un irréel du présent, apodose équivalant alors au conditionnel présent français ; dans ceux en *law*, par recours à une apodose de forme *sa-/sawfa yaf'alu* qui y marque également l'irréel du présent, cette apodose équivalant elle aussi au conditionnel présent français, et de forme *fa'ala* ou *kāna sa-/sawfa yaf'alu* qui y marque alors l'irréel du passé, ce pour quoi le français utilise le conditionnel passé. Dans le cas des apodoses en *kāna*, ce dernier n'est là que pour permettre d'enchaîner la forme en (*sa-/sawfa*) *yaf'alu* qui le suit en transférant le contenu dans le passé¹⁵. Au sujet cette fois des emplois contrefactuels hors systèmes hypothétiques corrélatifs, il a de même été montré que *kāna sa-/sawfa yaf'alu* pouvait se charger de rendre ce que rend le conditionnel passé du français, à savoir un irréel du passé, même si cela n'a rien de nécessaire, cette construction étant partagée par l'ultérieur du passé¹⁶.

Concernant désormais l'expression d'un doute quant à l'actualité d'un fait rapporté, ce que le français exprime au moyen d'un conditionnel de type modal d'emploi épistémique, l'arabe en passe par l'amalgame *qad yaf'alu*, accompagné ou non d'un marqueur évidentiel¹⁷ explicite du type (*bi-*)*ḥasab* ou *wafq(an) li-* (« selon »)¹⁸. Il n'est par contre pas évident que l'équivalent passé existe en arabe en dehors de propositions contenant un tel marqueur évidentiel. Il est à noter que *kāna sa-/sawfa yaf'alu* peut également se charger de cet effet de sens¹⁹.

12. Cf. Sartori, 2015 et Sartori, 2018, p. 381-384.

13. Cf. Sartori, 2018.

14. Concernant l'emploi hypothétique non corrélatif, voir en partie Sartori, 2018.

15. Cf. Sartori, 2010 et Sartori, 2015.

16. Cf. Sartori, 2018, p. 384-388.

17. Le conditionnel épistémique (d'altérité énonciative) ne relèverait pas à proprement parler et uniquement de la *modalité épistémique*, mais de la *médiation épistémique*, c'est-à-dire de l'évidentialité. Dans le cadre restreint de cet article, je me contente de renvoyer sur la question de l'évidentialité à Dendale, 1993, Coltier et Dendale, 2004, Barbet et de Saussure, 2012 et Caudal, 2012, et pour nos domaines, Isaksson, 2000.

18. Cf. Sartori, 2019.

19. Cf. Sartori, 2018, p. 388.

Reste donc à traiter de l'atténuation, par le locuteur lui-même, du propos qu'il exprime. En français, c'est une fois encore à un recours au conditionnel que l'on assiste, s'agissant là du dernier emploi canonique relevant du type modal du conditionnel. Pour l'arabe, il me semble avoir trouvé dans la presse contemporaine ce qui ressemble à l'effet recherché :

(1) *wa-fi al-muqābil, wadidtu an as'ala: mā alladī ḥaqqaqathu duwal al-'Arab min istiqlālātihā allatī tūšaku a'māruhā an tataḡāwaza a'māranā al-maqṣūfa?*²⁰

Et en contre-partie, je **souhaiterais/j'aurais souhaité/*j'ai souhaité** poser une question : qu'est-ce que les États des Arabes ont fait de leurs indépendances dont les existences sont en passe de dépasser les nôtres bombardées ?

Ici, le locuteur exprime en effet bien un souhait, celui de poser une question, ce qu'il fait du reste, mais en l'euphémisant afin de la rendre moins brutale, ce qui est le propre de l'atténuation.

Effet assez banal, mais plus particulièrement lié à une expression orale spontanée, il ne peut dès lors se rencontrer à l'écrit que dans des contextes pragmatiques très restreints, ce qui limite de fait le nombre d'occurrences qu'on peut en espérer dans les corpus examinés. Pour cette raison, outre la presse arabe écrite contemporaine²¹ où le phénomène atténuatif se repère, le corpus sera également constitué de blogs et de forums, qui représentent des formes d'expression orale spontanée passées à l'écrit, ce qui n'empêchera pas quelques détours vers d'autres sources.

Dans les lignes qui suivent, je montrerai alors comment l'arabe exprime cet effet atténuatif, assez banal d'un point de vue linguistique mais non étudié pour cette langue, là où le français a recours au conditionnel d'atténuation, qu'il soit présent ou passé. On vient d'en voir un premier exemple où c'est manifestement *fa'altu* qui est requis, le lecteur attentif remarquant immédiatement qu'il ne s'agit pas de n'importe quel *māḏī* en *fa'al-* mais justement de *fa'altu...*

I. Prolégomènes

Il y a quarante ans, Pierre Larcher exhumait une catégorie oubliée des arabisants. Il s'agissait de celle dite *inšā'* par la grammaire arabe postclassique (au-delà de la première moitié du v^e/xi^e siècle)²² dont il allait tirer le parti intellectuel que l'on sait²³. Repérant l'origine légale

20. *arabiCorpus*, *al-Ġad*, 2011.

21. Je me suis servi de l'outil *arabiCorpus* (<http://arabicorpus.byu.edu/search.php>) que l'on doit notamment à Dilworth Parkinson, outil qui permet d'identifier n'importe quel mot sur une large échelle, et ce dans différents registres (presse, littérature, etc.). Concernant les journaux, il s'agit de *al-Ḥayāt* (1996 et 1997), *al-Abrām* (1999), *al-Ġad* (2011), *al-Taḡdīd* (2002), *al-Waṭan* (2002), *al-Maṣrī al-Yawm* (2010), *al-Šurūq* (sans mention de date), et *al-Tawra* (sans mention de date).

22. Selon l'usage orientaliste, les années ainsi que les siècles présentent la date hégirienne puis la date commune.

23. Cf. Larcher, 1980, Larcher, 1990, Larcher, 1991, Larcher, 1992b, Larcher, 1992a, Larcher, 1993, Larcher, 1994, Larcher, 1996, Larcher, 1998, Larcher, 2000, Larcher, 2007, Larcher, 2011, Larcher, 2013, Larcher, 2014a, la quasi-totalité de ces articles étant repris dans Larcher, 2014b.

de cette catégorie et saisissant son opposition à la catégorie dite *ḥabar*, Larcher la nommait en français du nom de *performance*. Il faisait ainsi explicitement le lien avec la philosophie analytique anglaise du xx^e siècle. Il montrait en effet comment la catégorie qu'il venait d'inventer au sens archéologique du terme coïncidait, pour la période postclassique du vii^e/xiii^e siècle chez un grammairien de l'arabe, le grand Raḍī al-Dīn al-Astarābādī (m. 688/1289 ?), avec ce que John Langshaw Austin (1911-1960) nommerait bien plus tard, au cours d'une série de douze conférences tenues en 1955 et publiées une première fois en 1962, des *speech acts*²⁴. Ces actes de langages sont contenus dans ce qu'Austin a appelé des *performative utterances* dès lors opposés aux *constative utterances*. Larcher retrouvait là l'opposition respectivement de *inšā'* à *ḥabar* qu'il voyait à l'œuvre chez Astarābādī, lui-même tirant cette opposition d'Ibn al-Ḥāḡib (m. 646/1249) dont il a assuré le grand commentaire. De fait, n'ayant pas trouvé mention du *inšā'* chez un grammairien avant Ibn al-Ḥāḡib, alors qu'il en a trouvé auparavant en *fiqh* et *uṣūl al-fiqh*, Larcher a à raison supposé qu'Ibn al-Ḥāḡib, tout à la fois *uṣūlī* et grammairien, était peut-être l'importateur de la catégorie en grammaire.

« Les énoncés performatifs sont des énoncés où le verbe déclaratif-jussif à la première personne du présent est construit avec un dictum²⁵ ». Un exemple connu de performativité est, pour un juge qui en a toutes les prérogatives, de prononcer *je vous condamne* où, en même temps qu'il prononce cet énoncé, en réalise, en actualise (*perform*) le contenu propositionnel (la condamnation) : le fait pour le juge ou le tribunal de prononcer *je condamne* a une force illocutoire²⁶. Il en va de même lorsque le maire prononce *je vous déclare unis par les liens du mariage*, ou pour tout à chacun de dire *je te promets d'être à l'heure* où *promets* contient la force illocutoire et où *être à l'heure* représente le contenu propositionnel (*dictum*).

Pour Austin, les caractéristiques d'un énoncé performatif sont effectivement de contenir un verbe à la première personne de l'indicatif présent à la voix active²⁷ avec la nécessité d'un « public ». Ceci explique pour l'arabe la forme en *fa'altu* et non simplement en *fa'ala*. Parmi les formes les plus remarquables de la performativité en arabe, l'énoncé recourt à une forme en *fa'altu* dont *bi'tu* peut être considéré comme un exemple paradigmatique. De fait, dans un tel contexte performatif, *bi'tu* signifie « je vends » et non « j'ai vendu », qui est le sens le plus trivial de cette forme de conjugaison. Plus exactement, ainsi que le montre Larcher, *fa'altu* est la forme usuelle des performatifs juridiques – même si pour ceux-ci on peut trouver l'inaccompli voire le participe actif –, et en tant que forme usuelle des performatifs juridiques, elle est devenue synonyme de performatif : c'est pourquoi un auteur postclassique comme Astarābādī l'utilise

24. Cf. Austin, 1962.

25. Benveniste, 1966, p. 271.

26. On distingue, grossièrement posé, entre un acte locutoire qui est le fait de dire (ex. *je mange*), un acte illocutoire qui est le fait de faire par le fait de dire (ex. *je vous condamne*) et un acte perlocutoire qui est le fait de faire faire par le fait de dire (ex. *mange!*).

27. Cf. Austin, 1962.

quand il s'agit de traiter des performatifs abstraits²⁸. Ces emplois sont très vivants, notamment dans les dialectes. Ainsi, en Syrie, *ittafaqnā* ne signifie pas que nous avons été d'accord, mais que nous sommes tombés d'accord et, qu'à compter de sa prononciation, nous le sommes, exemple qui montre par ailleurs que cette première personne peut être celle du pluriel.

Je me propose de poursuivre ici, toujours dans le cas de l'arabe contemporain, en traitant de la performance mise en relation cette fois avec la valeur d'atténuation²⁹. Le lien se fait par le biais de la linguistique du français, et notamment par deux auteurs qui abordent la question de la performance par l'atténuation. C'est à la lecture d'un article d'Anscombe sur la valeur d'imparfait atténuatif et à celle de trois articles d'Abouda sur la valeur atténuative respectivement du conditionnel et de l'imparfait, ces deux valeurs étant mises en relation avec celle des actes de langage³⁰, qu'il m'a paru intéressant de comparer la situation du français décrite par ces auteurs à celle de l'arabe écrit contemporain.

En français, de la même manière qu'il existe un conditionnel temporel et un conditionnel modal, il existe, aux côtés de l'imparfait temporel, un imparfait modal. Et parmi les valeurs modales du conditionnel comme de l'imparfait se trouve celle dite d'*atténuation* qualifiant respectivement les emplois suivants³¹ :

(2) Je voulais te dire aussi que je suis inscrite au parti communiste³².

(3) Je voudrais vous poser une question sur le cid de corneille [sic] : Comment se termine la fin de l'histoire ?³³

28. Cf. notamment Larcher, 1991, p. 252, note 10, et sur *bi'tu* particulièrement p. 251 et 251, note 9 ainsi que Larcher, 2011, p. 50, 54 et 67. Cf. également Larcher, 1998, Larcher, 2013, Larcher, 2014a, et, pour l'arabe contemporain Khalil et McCarus, 1999.

29. Ce que note du reste Larcher pour le français en proposant de parler de « performatifs de politesse » au sujet d'emplois performatifs du futur (dont je ne traiterai pas ici), type « je vous demanderai de bien vouloir... » et du conditionnel présent (traité dans cette étude), type « je souhaiterais... » qui passent, ainsi que le dit Larcher, pour des atténuations du présent (« je demande, je souhaite... ») (Larcher, 2012, p. 144, n. 4).

30. Cf. Abouda, 2001, Abouda, 2004a, Abouda, 2004b et Anscombe, 2004.

31. L'attention doit cependant être attirée sur un fait. Comme le note Dendale, « les grammaires ont tendance à bien approvisionner cette catégorie d'emplois du conditionnel. Certaines des formes qu'elles allèguent comme exemples de conditionnels d'atténuation sont en réalité des cas de conditionnels d'éventualité, comme par exemple "J'aimerais vous dire combien je vous suis reconnaissant." (Charaudau 1992 : 473). J'aimerais ne se rapporte pas à j'aime comme on voudrait se rapporte à on veut ou devriez à devez dans : "Quand on songe aux victimes de cette guerre inattendue, on voudrait que leur mort serve au moins à rappeler les dangers qu'il y a à jouer avec le feu." (Figaro Magazine) [et] "Je ne crois pas que vous devriez vous préoccuper de cela, Georges." (Sulitzer, *Le roi vert*, p. 382) » (Dendale, 1999, p. 11-12 et note 7 : « Cf. les remarques judicieuses faites à ce propos dans Haillet, 1995 : 224-225 e.s. »). De fait, la limite entre les différentes interprétations du conditionnel modal peut être bien tenue.

32. Cheikh Hamidou Kane, *L'Aventure ambiguë*, 1961, p. 149, cité par Abouda, 2004b, p. 8 et Anscombe, 2004, p. 59.

33. <https://cutt.ly/YzlhicH> (= <https://nosdevoirs.fr/devoir/2619471>, consulté le 10/01/2021). *Nota bene* : toutes les URL des blogs et forums ont été raccourcies, mais les adresses originelles ont été conservées entre parenthèses.

Dans le cadre d'un emploi atténuatif, il faut également noter aux côtés du conditionnel présent l'existence du conditionnel passé comme dans l'exemple suivant :

(4) Bonjour, J'aurais voulu vous demander de relayer une information dans votre média (tous supports) s'il vous plaît. Nous sommes en train de lancer une page de financement participatif³⁴.

Là, cet emploi dénote alors une forme de sur-atténuation, le transfert encore plus loin dans le passé déréalisant toujours plus le propos, ce qui ajoute à sa politesse.

Dans ces exemples, il s'agit bien de dire en (2), d'interroger en (3), et de faire une requête en (4), mais tout en atténuant ces actions, c'est-à-dire en les rendant moins frontales pour celui à qui elles sont adressées.

Cet effet de sens, tant de l'imparfait que du conditionnel, se trouve également dans d'autres langues. Il en va ainsi de langues romanes comme le portugais et le roumain³⁵, ou non comme le persan³⁶. Il semble qu'il s'agisse d'un effet de sens relativement banal, lié à la déréalisation induite par la translation vers le passé. Ainsi, trouve-t-on les mêmes effets en allemand avec *ich wollte Sie gern gefragt* (« je voulais vous demander »), *ich möchte Sie gern gefragt* (subj. II = conditionnel présent « je voudrais vous demander »), *ich hätte Sie gern gefragt* (« j'aurais voulu vous demander »)³⁷. En anglais par contre, si *I wanted to ask you* (« je voulais vous demander ») et *I would like to ask you* (« je voudrais vous demander ») peuvent bien avoir un effet de sens atténuatif, il n'en va pas de même de *I would have liked to ask you* (« j'aurais voulu vous demander ») qui n'a qu'un sens contrefactuel (*j'aurais voulu mais je n'ai pas pu*)³⁸.

Est-il alors possible de voir les mêmes choses en arabe écrit contemporain ? En voici, me semble-t-il, trois exemples qui illustrent pour l'arabe l'effet atténuatif, l'exemple (5) illustrant un équivalent de l'imparfait français atténuatif, quand les exemples (6) et (7) illustrent pour leur part, et respectivement, les équivalents du conditionnel atténuatif, présent et passé :

(5) *ḥasanan idān. tawaqqaʿtu an takūna ḡāhizan wa-tantaḏiranī mundu mudda. kuntu urīdu an uḥbiraka annanī qad ataʿaḥḥaru baʿḏ al-waqt. hunāka muškil ṣaḡīr yaḡību an aḥullahu*³⁹.

34. <https://cutt.ly/Rzlh8L1> (= <https://www.facebook.com/funradioFR/posts/10208768862758325/>, consulté le 10/01/2021).

35. Cf. Oliveira et Duarte, 2012, p. 59, Timoci, 2019, Vlad, 2012, p. 67-68.

36. Cf. Lessan Pezechki, 2012, p. 199-200.

37. Un exemple : *Ich hätte Sie gern gefragt, was Sie vom Gebert Indikator (für die Langfristanlage) halten? Danke und Grüße Hans* « J'aurais aimé vous demander ce que vous pensez de l'indicateur Gebert (pour les investissements à long terme) ? Merci et salutations Hans » (<https://cutt.ly/vzlh68Z> [= <https://www.facebook.com/markus.koch.newyork/posts/1060659453999805/>, consulté le 14/01/2021]).

38. Je tiens ces informations de mes collègues, locuteurs natifs et enseignants de langue à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence. Je remercie pour leurs confirmations et éclaircissements Emilie Coulon (anglais américain), David Coates (anglais britannique) et Rainer Gregarek (allemand).

39. Mustagānimī, 2000, p. 339.

Bien donc. Je m'attendais à ce que tu sois prêt et que tu m'attendes depuis un moment. Je voulais te prévenir que je serais/pourrais être quelque peu en retard. Il y a un petit problème qui impose que je le règle.

De fait, l'effet de sens produit par *kuntu af'alu* est semblable à celui produit par son équivalent français imparfait : il est ici, en contexte, non pas à comprendre comme l'expression d'une action passée au moment de son énonciation (ce que ferait un imparfait temporel du français), mais bien comme l'expression d'une atténuation où, au moment de l'énonciation, le locuteur atténue ce qu'il vient faire, ici « prévenir » (ce que le français exprime par un imparfait modal d'emploi atténuatif). Cet exemple est d'autant plus intéressant qu'il montre également une construction verbale en *qad ata'ahharu* « je serais/pourrais être en retard », ce que le français rend par un conditionnel épistémique, puisqu'il s'agit bien de dire que *selon les informations qui sont les miennes au moment où je te préviens, je serais vraisemblablement en retard*.

Concernant l'équivalent du conditionnel⁴⁰, les deux prochains exemples illustreront l'emploi atténuatif, respectivement poli et très poli :

(6) *al-salām 'alaykum, anā tilmīd fi al-bākālūriyā riyādiyyāt wa-qad aradtu an as'ala 'an al-ġāmi'āt aw al-madārisa al-mutāḥa wa-llatī yumkinu an tuḥaqqiqa li tumūhātī fi Tūnis aw al-ḥāriġ wa-urīdu an as'ala 'an ba'ḍ al-masā'il allatī turāwidunī fa-arġū min kull man ladaybi ma'lūmāt an yufīdanā bihā*⁴¹.

Bonjour, Je suis élève en baccalauréat de mathématiques et je voudrais bien/*j'ai voulu poser des questions sur les universités ou écoles disponibles qui pourraient répondre à mes ambitions en Tunisie ou à l'étranger. Je veux poser des questions sur certains des problèmes que je rencontre. J'espère que tous ceux qui ont des informations pourront nous en faire profiter.

Cet exemple est particulièrement à noter parce qu'il exhibe deux formes proches mais à distinguer, dans l'hypothèse d'une non-synonymie des formes verbales. Ici, *qad aradtu an as'ala* s'oppose en effet à *urīdu an as'ala*, comme une volonté euphémisée (et non passée malgré sa forme verbale) s'opposant à une volonté non euphémisée. Dans ce cadre, si la forme *kuntu urīdu* de (5) est naturellement à rendre par un imparfait en français, celle de (6) ne peut alors l'être, toujours en avançant le principe de non-synonymie, que par un conditionnel présent. En conséquence, l'exemple (7) devrait recevoir une interprétation au conditionnel passé :

40. Par cette formulation, il ne s'agit pas d'indiquer que le champ de recherche se borne à une question de traductologie : il s'agit uniquement d'une facilité d'expression pour éviter d'avoir à écrire « l'équivalent de l'effet de sens produit en français par tel ou tel temps ».

41. <https://cutt.ly/azljuwJ> (= <https://www.tunisia-sat.com/forums/threads/1977071/>, consulté le 18/01/2021).

(7) *kuntu qad aḥbabbtu an as'ala ahl al-ḥibra wa-l-faḍl 'an aḥamm al-furūq bayn al-taḥalluf wa-bayn al-ḡiyāb 'an al-ḥuḍūr wa-llaḍī warada fī al-mādda 115 wa-l-mādda 121 min qānūn 'uṣūl al-muḥākamāt al-madaniyya*?⁴²

J'aurais bien aimé interroger les gens d'expérience et de crédit à propos des différences les plus importantes entre le défaut et l'absence de présence, mentionné aux articles 115 et 121 du code de procédure civile.

La composition *kāna (qad) fa'ala* est l'équivalent arabe du plus-que-parfait⁴³, mais dans un tel emploi euphémisé elle est alors à comprendre comme un conditionnel passé. Dans l'emploi atténuatif, cette forme se présente en effet comme l'équivalent passé de la forme *(qad) fa'ala, kuntu* y assurant le transfert du conditionnel présent que l'on voit dans (6) vers son équivalent passé.

Il va désormais s'agir de voir comment l'arabe écrit contemporain exprime ce même effet atténuatif et s'il le fait dans les mêmes conditions. Avant cela, il convient de faire un point sur l'atténuation à partir de la linguistique du français.

2. L'effet d'atténuation

Le conditionnel français dénote principalement une *mise en scène*, et plus particulièrement la mise en scène d'un *dédoublement du locuteur*. Ce dédoublement est lui-même double.

Dans le cas du conditionnel épistémique, il s'agit de la présentation d'une altérité hétéro-énonciative où le recours au conditionnel vise à faire allusion à un autre locuteur en plus du locuteur effectif. Ce dernier indique alors que le contenu qu'il énonce est jugé par lui *incertain* puisqu'*emprunté* à une source qu'il n'identifie pas comme sûre et pour cette raison *non assumée, non pris en charge* par lui.

Dans le cas du conditionnel atténuatif ou hypothétique, il s'agit de la présentation d'une altérité auto-énonciative⁴⁴ où il s'agit à proprement parler de la mise en scène du dédoublement du locuteur, le recours au conditionnel visant à faire allusion à une autre instance⁴⁵, cette allusion n'étant alors qu'une illusion. Là, il est possible de distinguer entre la mise en scène d'un moi-ailleurs dans le cas de la contrefactualité (*s'il faisait beau, c'est-à-dire dans une autre réalité que la mienne, je sortirais*), où le locuteur se projette dans une autre réalité, et la mise en scène d'un moi-autrement dans le cas de l'atténuation (*si j'osais, je vous demanderais*), où le locuteur se présente sous un autre jour, plus poli qu'il ne l'est en fait.

Dans le cadre de cette note, et concernant le cas du conditionnel, je ne traiterai pas ici du conditionnel épistémique (altérité hétéro-énonciative). Si ce dernier est bien une forme

42. <https://cutt.ly/3zljdu7> (= <http://damascusbar.org/AlMuntada/showpost.php?p=21207&postcount=46>, consulté le 18/01/2021).

43. Cf. entre autres Neyreneuf et Al-Hakkak, 1996, p. 195.

44. Pour reprendre entre autres Haillet, 1998, Haillet, 2002, Haillet, 2004a, Haillet, 2004b mais aussi Bres, 2010, p. 19.

45. Cf. Abouda, 2004b, p. 289-291.

d'atténuation, par le recours au conditionnel, il relève en plus de la non-prise en charge par le locuteur de l'information qu'il énonce⁴⁶ et plus généralement de l'évidentialité⁴⁷. Le type dont il sera question ici, l'altérité auto-énonciative, relève au contraire, selon moi, de la prise en charge. C'est sur ce critère supplémentaire, qui découle de l'identité du locuteur dédoublé, qu'il me semble, pour l'arabe comme pour le français, utile de distinguer ces deux cas d'atténuation, celui dont il sera question étant donc celui de l'atténuation de prise en charge⁴⁸.

Reconnaissons enfin avec Dendale que « l'emploi du conditionnel qui pose toujours le plus problème pour une classification en emplois canoniques est sans doute l'emploi traditionnellement appelé *conditionnel d'atténuation*⁴⁹ ». Ailleurs, le même auteur écrivait que « Le problème est donc principalement un problème de définition et de délimitation de l'atténuation. C'est aussi la raison pour laquelle Haillet (1995) propose de limiter la valeur d'atténuation du conditionnel à un petit nombre de verbes et à quelques personnes du verbe⁵⁰ ».

Je ne prétends donc pas dans les lignes qui suivent traiter de manière exhaustive un sujet complexe. Je le peux d'autant moins qu'à ma connaissance ce sujet n'a jamais été abordé concernant l'arabe. Mon objectif est plutôt de dégrossir pour l'arabe écrit contemporain ce qui ne semble pas encore l'être et donner les premières pistes d'une réflexion à mener sur ces emplois particuliers que sont ceux de l'atténuation. Ce travail débute par la définition de l'objet d'étude.

3. Atténuation de prise en charge et performance en français

Il s'agit de ce que les linguistes du français nomment le "conditionnel atténuatif" et l'"imparfait atténuatif"⁵¹. Dans les deux cas, il ne s'agit plus pour le locuteur de ne pas assumer ou de ne pas prendre en charge l'énoncé. Au contraire, il s'agit pour lui de l'assumer mais avec un effet d'euphémisation propre à le rendre moins abrupt pour son interlocuteur.

46. Cf. Abouda, 2001, p. 279 et Gosselin, 2001, p. 46.

47. Cf. Dendale, 1993, Dendale et Van Bogaert, 2012.

48. Je m'écarte sur ce point d'Abouda qui en fait un cas de non-prise en charge simulée (voir Abouda, 2001, p. 289-291) et me situe plutôt dans la ligne de Dendale, 1993. Du reste Abouda, sur ce point, finit par dire que l'effet atténuatif (du conditionnel en l'occurrence) aboutit à « cet effet de sens très particulier - quasiment schizophrénique - où le producteur du message se présente comme n'assumant pas le contenu d'une proposition [= non-prise en charge] qu'il *prend finalement en charge* (je souligne) par le simple fait de l'énoncer » (Abouda, 2001, p. 291).

49. Dendale, 2001, p. 10. Sur la complexité des formes en *-rait*, i.e. du conditionnel français, cf. Claris, 1971, et le concernant, cf. Donaire, 1998, p. 207-208.

50. Dendale, 1999, p. 12 faisant référence à Haillet cité ici-même, voir Haillet 1995, p. 237.

51. Qui est présenté par Berthonneau et Kleiber comme une sous-catégorisation, aux côtés de l'imparfait forain (type *elle voulait quoi la petite dame ?* ou *qu'est-ce qu'il vous fallait ce matin ?*), de l'imparfait de politesse (voir Berthonneau et Kleiber, 1994). Concernant plus spécifiquement l'imparfait atténuatif, Abouda distingue, sans les opposer diamétralement, entre un *imparfait de justification* (« Je venais passer l'aspirateur ») et un *imparfait de déperformativité* (« Je voulais te dire que je suis inscrite au parti communiste ») (voir Abouda, 2004a, p. 58-59, exemples compris et Abouda, 2004b). Je ne m'intéresserai dans le cadre limité de cet article qu'au second type qui est celui de la neutralisation d'un acte de langage.

Une autre caractéristique commune de ces deux tours atténuatifs est qu'ils semblent dans la plupart des cas se limiter à la 1^{re} pers., soit en tant que sujet (*je voulais/je voudrais/j'aurais voulu*), soit en tant que déictique (*il me fallait/il me faudrait/il m'aurait fallu*)⁵². D'autre part, trait qui les rapproche également des énoncés performatifs, ces tours atténuatifs ont besoin d'un « public » (voir *supra* § “Prolégomènes”).

Une différence toutefois entre imparfait et conditionnel atténuatifs : le premier met en jeu des verbes de type volitif (*vouloir, désirer, souhaiter, etc.*) ou non (*venir, passer, téléphoner, appeler, etc.*)⁵³, mais toujours non déclaratifs (**je disais que c'est bon*). Le second met aussi bien en jeu des verbes volitifs (avec *aimer* en plus) que des verbes déclaratifs (*dire, demander, prier, conseiller, etc.*), mais pas les autres verbes listés sous l'imparfait (**je viendrais vous dire que c'est bon*). Les verbes non déclaratifs, volitifs ou non, dominent une infinitive en *dire/demander/assurer*, c'est-à-dire des verbes eux-mêmes déclaratifs, mais peuvent aussi dominer d'autres types de verbe (*être, pouvoir, savoir, voir, etc.*). Ils peuvent en outre dominer une complétive et donc relever de la non-coréférencialité.

Ceci posé, il s'agit de préciser plus avant les caractéristiques propres à chacun de ces tours atténuatifs en français.

3.1. L'imparfait atténuatif

En premier lieu « l'imparfait d'atténuation concerne un fait présent que l'on rejette en quelque sorte dans le passé, pour ne pas heurter l'interlocuteur⁵⁴ ». Il s'agit donc d'une sorte de « demande polie dans une proposition principale, avec un verbe de volonté ou de mouvement à la première personne : *je voulais/venais vous demander un service*⁵⁵ ». Sans entrer dans le débat visant à comprendre comment la distanciation créée par la mise en scène⁵⁶ propre à l'imparfait opère, le fait est que par « ce “moi-ailleurs-tout à l'heure” qui exprime un besoin ou manifeste un désir, j'introduis une distance, et cette distanciation (ou encore ‘rupture’) est à l'origine de la politesse. Elle atténue le caractère éventuellement brutal de l'affirmation de

52. Cf. Abouda, 2001, p. 286; Abouda, 2004a, p. 60-61, 67-68; Anscombe, 2004, p. 78, 81-82. « Le déictique de la principale doit renvoyer à la personne qui parle pour que puisse s'y exprimer cette valeur de requête caractéristique de l'I.A. [= imparfait d'atténuation] » (Anscombe, 2004, p. 81); « la déixis principale renvoie au locuteur » (Anscombe, 2004, p. 82).

53. Abouda opère une distinction entre déperformativité pour les verbes volitifs et justification pour les autres (voir Abouda, 2004b, p. 13-16 et Abouda, 2004a, p. 64-66). Je ne traiterai pas ici du cas des verbes non volitifs à l'imparfait. Je note toutefois que cette distinction est à relativiser : de fait, aussi bien *je voulais vous dire que votre rendez-vous de 16h était arrivé* que *je venais vous dire que votre rendez-vous de 16h était arrivé* ont, à la fois, un effet déperformatif au sens qui va lui être donné ici, c'est-à-dire « dire », mais de manière atténuée, et se présentent comme des justifications (dans les deux cas à l'intrusion du secrétaire dans le bureau de la personne pour qui il œuvre).

54. Grevisse, 2001, p. 1251, § 851/3.

55. Riegel *et al.*, 2004, p. 310.

56. Cf. Donaire, 1998 et Anscombe, 2004, p. 83.

la réalité, elle la déréalise, d'où la politesse⁵⁷ ». Cette mise en scène dans le passé renvoie pour autant « à une situation (encore) valide au moment de l'énonciation⁵⁸ », « une situation passée, mais toujours saillante – ou en tout cas non périmée – au moment de l'énonciation⁵⁹ », ce qui constitue une autre caractéristique de l'imparfait d'atténuation⁶⁰. Ce caractère explique la possibilité d'ajouter, au moins de manière implicite, *maintenant* (ou ses équivalents) après un énoncé atténué du type *je voulais vous demander maintenant* (et non hier).

Toujours au niveau sémantique, il s'agit selon les termes d'Abouda d'un imparfait déperformatif dans la mesure où « *Je voulais dire/demander* n'est pas l'atténuation de *Je veux dire/demander*, mais [...] l'atténuation de *Je dis/demande*. Autrement dit, il s'agit [...] de l'atténuation d'un acte de langage, et non pas celle d'une volonté⁶¹ ». L'auteur parle de *déperformativité* en ce sens que l'imparfait sert « à désamorcer l'acte de langage [...] qui aurait été accompli par le verbe performatif *dire* dans l'énoncé non atténuatif correspondant⁶² ». Désamorcé, il n'en est pas moins actualisé et *je voulais dire* est, à l'instar de *je dirais* que nous verrons plus tard, l'atténuation de *je dis*, le contenu propositionnel (*dictum*) étant bel est bien exprimé. De fait, « une fois que l'on a dit *Je voulais dire (demander) que (si) P*, c'est dit... et même fait, il n'y a plus aucun moyen d'y renoncer!⁶³ ». Cette déperformativité est donc bien une performance, mais euphémisée.

Dans le cas de l'imparfait, notons également que les énoncés relevant de cet emploi « ne sont pas atéliques [...] mais bel et bien téliques. Tous sans exception décrivent en effet un événement dirigé vers un but bien précis, à savoir l'effectuation d'une requête, soit une demande (cas le plus fréquent) soit une offre⁶⁴ ». Voici pourquoi, « sur le plan syntaxique, il se rencontre quasi exclusivement avec le verbe *vouloir* gouvernant une infinitive en *dire/demander*⁶⁵ ».

57. Anscombe, 2004, p. 93. Lui-même ainsi que Berthonneau et Kleiber, 1994 soulignent que « cette explication n'explique ni pourquoi cette distanciation donne lieu à une politesse, ni comment la demande désactualisée perdure de façon incontestable jusqu'au moment présent » (Anscombe, 2004, p. 93). L'effet atténuatif s'expliquerait par « la conversion de l'écart chronologique en écart stylistique » (Abouda, 2004a, p. 61). Plus que de distanciation, Anscombe parle de détour dans le cas d'une demande à effet de politesse (voir Anscombe, 2004, p. 94 et 94 note 46).

58. Abouda, 2004a, p. 59.

59. Abouda, 2004a, p. 66.

60. Marc Wilmet (1938-2018), entre autres, en parle à cet endroit comme d'un imparfait « à sens de présent » (voir Wilmet, 1996, p. 205).

61. Abouda, 2004a, p. 72, Abouda, 2004b, p. 21.

62. Abouda, 2004a, p. 59, Abouda, 2004b, p. 8.

63. Abouda, 2004a, p. 61, Abouda, 2004b, p. 10.

64. Anscombe, 2004, p. 80.

65. Abouda, 2004a, p. 59. L'auteur traite de *vouloir, désirer, souhaiter, aimer et préférer* (p. 60-64), mais aussi de *venir* (p. 64-65) et d'autres verbes comme *appeler, téléphoner, chercher à joindre, passer* (p. 65-66). Cf. également Abouda, 2004b. Dans le cadre réduit de cet article, je ne traiterai que de quelques verbes de volition dont principalement *wadda-yawaddu* « souhaiter », *aḥabba-yuḥibbu* « aimer, souhaiter » et *arāda-yurīdu* « vouloir ».

Les verbes attachés à la valeur atténuative de l'imparfait sont donc téliques, comme *vouloir*, *désirer* et *souhaiter*, ce qui exclut *aimer* et *préférer*⁶⁶. Selon Abouda, c'est principalement *vouloir* qui fonctionnerait réellement comme verbe atténuatif en français⁶⁷, ce qui semble se confirmer dans le cas de l'arabe avec les verbes *arāda-yurīdu*, *wadda-yawaddu* et *aḥabba-yuḥibbu* (voir *infra*). Par ailleurs, les verbes de volition de sens atténuatif déperformatif « sont affirmatifs (non négatifs, non interrogatifs)⁶⁸ ».

Enfin, outre de devoir être conjugués à la 1^e pers., ces verbes nécessitent un « public », qu'il soit explicite comme dans *je voulais vous demander*, ou implicite dans *je voulais demander* qui n'est autre que *je voulais vous demander*. Ces caractéristiques sont les mêmes que celles des énoncés performatifs (voir *supra* § "Prolégomènes").

Dans le cadre restreint de cet article, je ne traiterai que des cas où le verbe en question gouverne, en arabe, une complétive ou une infinitive verbale, alors à entendre, toujours en arabe, comme le cas particulier de complétives où sujet de la principale et sujet de la complétive sont co-référentiels. Je laisserai donc de côté le cas où le verbe, dont la forme serait l'équivalent de l'imparfait français, gouverne un syntagme nominal, fût-il un *maṣḍar* (nom verbal) justiciable d'une interprétation infinitive en français.

En français, les verbes à l'infinitif gouvernés par l'imparfait d'atténuation semblent devoir être des verbes déclaratifs tels *dire* ou *demander*. Selon Abouda, « cette contrainte s'explique par le fait que si *vouloir* domine un infinitif d'un autre type, il ne peut avoir qu'une lecture temporelle du passé, qui, dans notre conception, exclut la lecture atténuative de type déperformatif. L'imparfait de *vouloir* dominant un infinitif d'un type autre que *dire/demander* peut alors avoir soit une lecture strictement temporelle, soit une lecture atténuative de type justificatif⁶⁹ ». Sans revenir sur la relativisation à faire, selon moi, entre atténuation de justification et atténuation de déperformativité (voir *supra* note 53), je me concentrerai pour l'arabe sur ces mêmes types de noyaux verbaux en *dire/demander*. Pour autant, je laisse le champ libre à l'exploration, concernant l'arabe, d'autres types de noyaux verbaux.

66. Cf. Abouda, 2004a, p. 62. « D'autres verbes que les verbes cités ici ne peuvent remplir cette même fonction - nous verrons plus loin qu'il s'agit en fait d'un problème de télicité bien spécifique. Ainsi, *aimer* sert fréquemment à faire des demandes, en général au conditionnel : *J'aimerais un café bien chaud/J'aimerais avoir un entretien avec le patron/J'aimerais vous demander une augmentation*. Or il ne peut jouer ce rôle à l'imparfait : **J'aimais un café bien chaud/*J'aimais avoir un entretien avec le patron/*J'aimais vous demander une augmentation*. [...] L'imparfait ne convient pas, [les énoncés qui l'exhibent] ne constituent pas une demande au moment où on le prononce, mais le simple rapport d'une demande antérieure » (Anscombe, 2004, p. 78). « On constate ainsi que *aimer*, au contraire de *désirer*, n'est vraisemblablement pas télique : (*je désirerais + je désirais*) *vous présenter des excuses*, versus (*j'aimerais + *j'aimais*) *vous présenter des excuses* » (Anscombe, 2004, p. 80, note 14). Nous verrons qu'en arabe *aḥabba-yuḥibbu* (« *aimer* ») peut également fonctionner de manière atténuative avec *qad aḥbibtu* (voir *infra* exemples 33, 34 et 35), de même qu'avec *kuntu uḥibbu*, mais il est alors impossible à traduire en français par « *j'aimais* », mais bien par « *je souhaitais/voulais* » (voir *infra* § "*kuntu uḥibbu an*").

67. Cf. Abouda, 2004a, p. 62, Abouda, 2004b.

68. Abouda, 2004a, p. 69-70, Abouda, 2004b, p. 18.

69. Abouda, 2004a, p. 68-69.

3.2. Le conditionnel atténuatif

Dans le cas du conditionnel, « les verbes exprimant la nécessité, la possibilité, la volonté se mettent au conditionnel présent quand on considère comme douteuse la réalisation du fait jugé nécessaire, possible, souhaitable, etc.⁷⁰ ». « *Je voudrais/J'aurais voulu rencontrer le président. Vous devriez/auriez dû approfondir cette question.* L'atténuation est liée à la requête implicite ("si je pouvais me permettre"), présentée comme potentielle ou irréaliste, ce qui diminue sa force illocutoire⁷¹ ».

Ainsi, les verbes de type *vouloir*, *aimer*, *conseiller*, *dire*, etc., lorsqu'ils sont employés au conditionnel, peuvent se parer du sens atténuatif recherché. La condition pour cela est, comme pour l'imparfait atténuatif vu plus haut, qu'ils soient conjugués à la 1^e pers.⁷², avec adjonction d'un « public », explicite comme dans *je voudrais vous demander*, ou implicite comme dans *je dirais* qui est en fait *je vous dirais*.⁷³ Là encore, comme dans le cas de l'imparfait atténuatif vu plus haut, ces caractéristiques sont les mêmes que celles des énoncés performatifs (voir *supra* § "Prolégomènes" et "L'imparfait atténuatif").

Concernant le conditionnel d'emploi atténuatif, on est amené à distinguer deux cas de figure, celui des verbes déclaratifs d'une part, celui des verbes volitifs d'autre part. Les verbes déclaratifs (*dire*, *conseiller*⁷⁴, *demander*⁷⁵, etc.), lorsqu'ils sont conjugués au conditionnel⁷⁶, se présentent comme des verbes de sens performatif où « ce qui est atténué dans les énoncés en question n'est autre que l'acte illocutoire de type déclaratif⁷⁷ ». Ainsi, *je dirais que c'est bon* n'est autre que l'atténuation de *je dis que c'est bon*, l'acte de langage étant donc actualisé (performé), et, à ce titre il s'agit bien d'un performatif, mais atténué. Concernant ces verbes déclaratifs,

70. Grevisse, 2001, p. 1261, § 859/b/1.

71. Riegel et al., 2004, p. 319. Ici, seuls les trois premiers exemples peuvent relever du type atténuatif, tout en ayant également la possibilité d'une lecture contrefactuelle : *je voudrais/aurais voulu mais ne peux/n'ai pas pu ; vous devriez, mais vous ne l'approfondissez pas.* Quant au dernier exemple, il ne relève, lui, que du type contrefactuel : *vous auriez dû, mais vous ne l'avez pas approfondie.*

72. Cf. Abouda, 2001, p. 286. Sur la possibilité de l'utilisation de verbes conjugués à la 3^e pers. qui ont néanmoins un emploi atténuatif, il semble s'agir de verbes impersonnels, ce qui ne représente alors qu'une exception. C'est aussi bien le cas de l'exemple emprunté à Damourette et Pichon : *En effet, il avait mené jusqu'à sa vingtième année cette vie du siècle, qu'il conviendrait mieux d'appeler mort que vie* (cité par Abouda, 2001, p. 287), que d'un exemple comme *il faudrait y aller maintenant.*

73. Il en va de même de *je voudrais une baguette* qui n'est autre que *je dirais que je veux une baguette* (cf. Abouda, 2001, p. 289), et donc que *je vous dirais que je veux une baguette.*

74. Un exemple tiré d'*Ariane* de Thomas Corneille (1625-1709) : Ariane « Expliquez-vous enfin » – Thésée « [...] Je vous conseillerois de ne l'apprendre pas » (Corneille, 1764, p. 22, Acte II, Scène 4).

75. Un exemple moderne : *Je vous demanderais de bien vouloir me confirmer l'origine de ce mail.* <https://cutt.ly/ozljlkka> (= <https://www.facebook.com/bouyguestelecom/posts/je-vous-demanderais-de-bien-vouloir-me-confirmer-lorigine-de-ce-mail-nayant-jama/10152483742535493/>, consulté le 15/01/2021).

76. Le conditionnel passé peut ne pas atteindre l'effet atténuatif (**j'aurais dit que c'est bon*), sans que cela soit nécessaire (*je vous aurais conseillé d'acheter*, sous entendu *si j'avais été à votre place*, la vente n'ayant pas encore eu lieu).

77. Abouda, 2001, p. 287-288.

la protase implicite, dans l'approche du « si généralisé », est du type *si vous me demandiez* de sorte que l'on obtient *si vous me demandiez, [alors] je vous dirais...*

Concernant maintenant les verbes volitifs (*vouloir, aimer, désirer, etc.*) conjugués au conditionnel, plusieurs cas sont à distinguer. Tout d'abord le cas de co-référencialité avec en infinitive un verbe déclaratif type *je voudrais/aurais voulu vous dire*. Dans ce cas, il s'agit de déperformativité au sens d'Abouda, puisque le sens est *je vous dis, c'est-à-dire l'atténuation de l'acte de langage*. Dans tous les autres cas, celui d'une co-référencialité avec un verbe non déclaratif, type *je suis au chômage depuis 2 ans, je voudrais être reconnu comme aidant, que dois-je faire?*⁷⁸ où le sens est *je veux être reconnu*, celui d'une non co-référencialité avec un verbe non déclaratif, type *je voudrais/aurais voulu qu'on fasse*, où le sens est *je veux qu'on fasse*, ou encore celui d'une non co-référencialité avec un verbe déclaratif type, *je voudrais qu'il dise*, dont le sens est *je veux qu'il dise*, il ne s'agit pas de déperformativité mais simplement de l'atténuation d'une volonté. Je noterai enfin concernant ces verbes volitifs (et donc non déclaratifs) que la protase implicite, dans l'approche du « si généralisé », est du type *si vous le permett(i)ez* de sorte que l'on obtient *si vous le permett(i)ez, [alors] je voudrais/aurais voulu...*

Tout comme l'imparfait atténuatif dont il a été question, il y a ici, et toujours selon moi, contrairement au conditionnel épistémique, une prise en charge par le locuteur, à qui « l'effet de sens ainsi obtenu permet [...] d'atténuer, d'affirmer avec moins de "brutalité", une proposition qu'il assume⁷⁹ ».

Nous parvenons donc, très grossièrement pour le français, à des effets d'atténuation obtenus majoritairement par les formes suivantes dans le cadre d'un discours direct et à la 1^e pers. : *je dirais/j'aurais dit* (verbes déclaratifs), *j'aimerais/j'aurais aimé, je souhaiterais/j'aurais souhaité, je voudrais/j'aurais voulu* (verbes volitifs) au conditionnel et **je disais* (verbes déclaratifs), **j'aimais, je souhaitais, je voulais, je désirais, etc.* (verbes volitifs) à l'imparfait :

- (8) Bonjour, je voulais/voudrais/aurais voulu savoir comment faire pour me faire rembourser⁸⁰.
- (9) Bonjour, je voulais/voudrais/aurais voulu vous dire mon admiration.
- (10) Bonjour, je vous dirais/aurais dit qu'il faut faire ainsi qu'on vous le dit.

78. <https://cutt.ly/Uzljnn5> (= <https://www.aidonslesnotres.fr/aidants/discussions/683738/>, consulté le 15/01/2021). Un autre exemple: *je voudrais/*aurais voulu pouvoir exercer ma profession hors du temps, de la mode, des courants* (cf. Abouda, 2001, p. 286).

79. Abouda, 2001, p. 286. Pour autant, l'auteur développe ensuite l'argument selon lequel il y a en même temps prise en charge et non-prise en charge de la part du locuteur, et aboutit à ce qu'il décrit comme « un effet de sens très particulier – quasiment schizophrénique – où le locuteur du message se présente comme n'assumant pas le contenu d'une proposition qu'il prend finalement en charge par le simple fait de l'énoncer ! » (cf. Abouda, 2001, p. 289-291). Mon propos n'est pas d'en discuter les termes, mais je considérerai ici au contraire que le conditionnel atténuatif, comme plus haut l'imparfait atténuatif, sont des cas de prise en charge qui les distingue du conditionnel épistémique qui, lui, est un cas de non-prise en charge (voir *supra*).

80. En français, par sous-entente d'un verbe volitif, il est également possible d'atteindre l'effet atténuatif: *je regarderais bien ce film ce soir, qu'en dis-tu?* qui n'est autre que *je voudrais bien regarder*.

4. Atténuation de prise en charge et performance en arabe contemporain

Compte tenu des spécificités des tours arabes envisagés, à savoir la mise en scène à des fins atténuatives d'un « je » dans un passé encore saillant ou au conditionnel, le tout avec un sens performatif, le nombre d'occurrences devrait nécessairement être assez limité. En effet, à l'instar de ce que reconnaissait Abouda concernant le seul imparfait atténuatif français, il faut souligner que le type d'imparfait ou de conditionnel atténuatifs « recherché ne peut se rencontrer que dans des contextes pragmatiques très étroits, et donc finalement peu présents dans les corpus examinés⁸¹ ». De plus, ce phénomène d'atténuation relève majoritairement de l'oral, bien plus que de l'écrit, contrastant là également avec le conditionnel épistémique, largement employé dans la presse au point d'être parfois nommé « journalistique ». Pour ces raisons, il s'agira de dénicher des traces d'oralité dans l'écrit, et donc, à ce titre, outre la presse, d'utiliser les blogs et forums et toutes sources où il est possible de repérer cet effet de sens atténuatif, même si cela ne changera pas la taille possible du corpus, par nature limitée. Pour autant, ce n'est pas la taille du corpus qui importe, mais la façon dont on le traite et l'analyse, et les occurrences qui seront présentées seront suffisantes pour attester des phénomènes étudiés.

En conséquence, à l'instar de ce que pratiquèrent Khalil et McCarus⁸², je partirai d'une sélection de verbes arabes équivalents à ceux exposés pour le français dans les études faites sur le conditionnel atténuatif⁸³ et l'imparfait atténuatif⁸⁴. Il s'agira du verbe déclaratif *qāla-yaqūlu* (« dire ») et des verbes volitifs *aḥabba-yuḥibbu* (« aimer, souhaiter »), *wadda-yawaddu* (« souhaiter, vouloir ») et *arāda-yurīdu* (« vouloir »).

Pour cette note prospective, à partir des verbes français les plus usuels dans cet emploi (voir *supra*, et encore sans entrer dans les détails et les complexités), je me suis donc contenté de vérifier si l'arabe contemporain pouvait offrir le même type de fonctionnement atténuatif. Il s'est agi d'une mise à l'épreuve des faits du français appliqués à l'arabe et de la confirmation ou de l'infirmité d'une similitude de fonctionnement.

Il s'agira une fois encore d'insister sur la nécessité d'une réflexion relationnelle⁸⁵ qui seule permet de réattribuer sa valeur réelle à une forme verbale arabe. Cela aura pour vertu de rappeler que (*qad*) *fa'altu*, certes sous condition sémantique pour *fa'altu*, n'a pas pour traduction immédiate ou nécessaire celle d'un passé composé ou d'un passé récent, cette forme pouvant être reliée à un présent⁸⁶. Cet article montrera alors que ces formes peuvent recevoir pour traduction française celle d'un conditionnel présent, et tentera d'en démontrer la pertinence.

Dans les deux cas que représentent le conditionnel et l'imparfait français présentés ci-dessous pour l'arabe, il s'agira d'insister à la fois sur la valeur d'atténuation des formes présentées,

81. Abouda, 2004a, p. 60.

82. Cf. Khalil et McCarus, 1999.

83. Cf. Abouda, 2001, Haillet, 2001, Moeschler et Reboul, 2001.

84. Cf. Abouda, 2004a, Ansbombe, 2004, Berthonneau et Kleiber, 1994.

85. Cf. Sartori, 2010 et Sartori, 2015.

86. Cf. Cohen, 1924, p. 211-212.

mais aussi sur leur valeur performative. C'est ici que le lien avec le performatif mis au jour par Larcher⁸⁷ pour les études arabes doit se faire. L'effet de sens atténuatif se traduisant par un conditionnel français est le plus souvent lié, comme nous le verrons, à un *māḍī* de forme *fa'altu*. Ce dernier est en effet perçu comme la réalisation paradigmatique des performatifs et représente la forme choisie par un auteur comme Astarābādī quand il s'agit de traiter des performatifs abstraits⁸⁸. Ici, dans le cadre atténuatif qui nous intéresse, les formes (*qad*) *fa'altu* et *kuntu af'alu* peuvent être elles aussi, en fonction des contextes pragmatiques de leur apparition, des formes performatives...

Dans la suite de cet article, les effets de sens atteints par les constructions verbales exhibées seront à comparer à ceux, simplement assertifs, avec les mêmes verbes mais conjugués au *muḍāri'* comme :

(11) *uridu an as'alaki su'alan yabdū muḥriḡan, fa-hal tasmaḥīna lī?*⁸⁹

Je **veux** te poser une question qui semble gênante, aussi, est-ce que tu m'y autorises ?

(12) *awaddu an aqūla hunā annanī zurtu Sūriya fī-mā sabaqa wa-kānat ziyāratī li-l-maṣraf al-markazī istaḡraqat usbū'an*⁹⁰.

Je **souhaite** dire ici que j'ai auparavant visité la Syrie et que ma visite à la banque centrale a pris une semaine.

(13) *wa-hunā uḥibbu an as'ala ustād 'Abd hal sa-taqūmu bi-ḡawla mutaraqqiba li-makātib al-ḡarīda bi-l-muḥāfazāt*⁹¹.

Et ici, je **souhaite** interroger monsieur 'Abd: allez-vous entreprendre une prochaine visite des bureaux du journal dans les gouvernorats ?

Dans ces trois cas, il ne s'agit que de la simple assertion d'une volonté au présent, le rapport descriptif d'une volonté présente. Dans l'hypothèse d'une non-synonymie des constructions verbales, celles qui vont suivre doivent donc se parer d'un sens particulier, en l'occurrence celui de l'atténuation, ainsi que cela sera montré.

87. Cf. Larcher, 1980.

88. Cf. *supra* § "Prolégomènes" et note 28.

89. *arabiCorpus*, *al-Ḥayāt* 1997.

90. *arabiCorpus*, *al-Tawra*.

91. *arabiCorpus*, *al-Tawra*.

4.1. L'atténuation en arabe au moyen de *kuntu af'alu*

Là où en français c'est essentiellement le verbe *vouloir* qui, utilisé à l'imparfait à la 1^e pers., assume la charge atténuative⁹², il semble qu'il en aille de même en arabe avec *arāda-yurīdu* (« vouloir »), *wadda-yawaddu* (« vouloir, souhaiter, désirer ») et *aḥabba-yuḥibbu* (« *aimer, désirer, vouloir ») qui sont bel est bien présents dans un corpus d'arabe contemporain avec le sens atténuatif recherché. C'est par contre, semble-t-il, le verbe *wadda-yawaddu* qui s'en charge essentiellement pour l'arabe⁹³.

Mise en scène orchestrée par le locuteur quant à son action, qu'il présente comme atténuée, le verbe de la complétive est alors principalement un verbe à la première personne en position de co-référentialité avec celui du *vouloir*. Dans ces cas, je me suis limité ici à un sondage à partir de quelques verbes déclaratifs dont *an aqūla* (« dire »), *an ataḥaddaṭa* (« discuter »), *an aqtariḥa* (« proposer ») ou non comme *an a'lama* (« savoir »).

Au contraire du conditionnel qui n'existe morphologiquement pas en tant que tel en arabe, et dont les effets de sens se laissent donc atteindre de multiple manières, l'équivalent arabe de l'imparfait est relativement simple, se présentant comme un *muḍāri'* aspectuel (inaccompli) dans le champ d'un *māḍī* temporel (passé), paradigmatiquement tel que *kāna yaf'alu*. De la même manière, et sémantiquement cette fois, à cet équivalent arabe de l'imparfait français semblent correspondre les mêmes effets de sens, notamment temporel d'une part et modal d'emploi atténuatif d'autre part. Dans le cas du français, comme dans le cas de l'arabe, il faut alors rappeler une condition nécessaire et suffisante mais non exclusive, celle de l'ancrage dans le discours direct. Si le cadre est celui du discours direct, que le sujet est « je » et qu'il y a adresse à un interlocuté, alors il est possible (mais non obligatoire) que l'imparfait soit atténuatif. Dans ce cas, il peut alors être interprétable comme un conditionnel présent (*je voulais vous dire* → *je voudrais_A*⁹⁴ *vous dire* [*mais je mets les formes*]) ou un conditionnel passé (*je voulais vous dire* → *j'aurais voulu_A* *vous dire* [*mais je mets les formes*]) en fonction du degré d'atténuation visé. Il peut néanmoins n'être que temporel, c'est-à-dire factuel (*je voulais vous dire* → *je voulais_T* *vous dire* [*hier*]) ou encore relever du type modal, mais d'emploi contrefactuel (et non plus atténuatif), et plus spécifiquement être interprétable comme un conditionnel passé (*je voulais vous dire* → [*si cela avait été possible mais tel ne fut pas le cas*] *j'aurais voulu_C* *vous dire*)⁹⁵. Par contre, si le cadre est celui du récit, alors il s'agit nécessairement d'un imparfait temporel (factuel).

92. Cf. *supra* et Abouda, 2004a, p. 62.

93. Je me limiterai en effet dans cette note à l'étude unique de *wadda-yawaddu*, *arāda-yurīdu*, et *aḥabba-yuḥibbu*, non dans son sens d'« aimer », mais dans celui de « souhaiter, vouloir », laissant donc de côté la vérification de ce qui a été dit dans le cas du français des verbes *dire* et *aimer* qui sont impropres, à l'imparfait, à avoir un effet de sens atténuatif.

94. Cette notation indique l'identité de la forme verbale, distinguée entre temporelle (T) ou modale, et là entre atténuative (A) ou contrefactuelle (C) et marginalement épistémique (E).

95. Cf. Berthonneau et Kleiber, 2006, Bres, 2006, Bres, 2009.

4.1.1. *kuntu urīdu an*

Je prendrai ici deux exemples, à comparer avec (11) où, semble-t-il, seule la lecture modale atténuative est possible et alors, dans l'hypothèse d'une commutation au conditionnel français, soit au conditionnel présent soit au conditionnel passé, en fonction du degré d'atténuation souhaité :

(14) *kuntu urīdu an a'lama in kāna min al-mumkin an yūḥiya Allāh li-l-insān maṣīrahū min al-ḡanna aw al-nār [...] am in hādībi waswās al-Ṣayṭān*⁹⁶.

Je **voulais**_A [VOUDRAIS/AURAI VOULU] savoir s'il était possible qu'Allah inspire aux hommes leur destin entre le paradis et l'enfer [...] ou bien est-ce [le résultat] de la tentation de Satan ?

Cet exemple se présente bien comme une atténuation d'une volonté de savoir, dans la mesure où la question est bel et bien posée et qu'elle l'est dans le présent de l'énonciation et non dans le passé⁹⁷. Mais donc, parce que l'infinitive n'est pas composée d'un verbe de type déclaratif (*dire, demander, féliciter, s'excuser*)⁹⁸, il n'atteint alors pas un effet de déperformativité : *je voulais savoir* ce n'est en effet pas l'atténuation de *je sais* mais bien celle de *je veux savoir*⁹⁹. Par contre, si l'infinitive est composée d'un verbe déclaratif, alors cette déperformativité est bien repérable :

(15) *kuntu urīdu an aqūla innī 'āḡiz 'an kull šay' : lam a'ud a'rifu kayfa taḥduṭu al-ašyā'*¹⁰⁰.

Je **voulais**_A [VOUDRAIS/AURAI VOULU] dire que je suis incapable de tout : je ne sais plus comment les choses se passent.

Cet autre exemple permettra toutefois de rappeler que cela n'a rien de nécessaire puisqu'il n'y est pas possible d'évacuer un autre effet de sens, c'est-à-dire la lecture temporelle (factuelle) :

(16) *kuntu urīdu an aqūla laka šay'an lam a'ud uḍakkiruhu wa-lākin qabla an aqūla ayya kalima, kānat šafatāya qad sabaqatāni wa-rāḥatā taltahimāni šafatayki fi qubla maḥmūma mufāḡi'a*¹⁰¹.

96. <https://cutt.ly/SzkYmef> (= <https://islamqa.info/ar/answers/210492/>-الدنيا-في-العبد-في-الدنيا-هل-هناك-علامات-يمكن-بها-للعبد-في-الدنيا-ان-يعرف-مصيره-في-الآخرة, consulté le 11/01/2021).

97. À comparer à *je voulais savoir comment il viendrait [et j'ai posé la question]* où la question a été posée dans le passé par rapport au moment de l'énonciation.

98. Cf. Abouda, 2004b, p. 18.

99. Un exemple français : « **J'aurais voulu** savoir s'il existait des opportunités dans votre exploitation » voir <https://cutt.ly/DzkY4bM> (= <http://forum.wordreference.com/showthread.php?t=1722770&langid=6>, consulté le 10/01/2021).

100. *arabiCorpus, al-Ġad*, 2011.

101. *Mustaḡānīmī*, 2000, p. 172.

Je **voulais**_{T/C} [*VOUDRAIS/AURAI VOULU] te dire quelque chose dont je ne me souviens plus. Mais avant de dire un quelconque mot, mes lèvres m'avaient précédé et se mettaient à dévorer ta bouche dans un baiser passionné et soudain.

Dans cet exemple, le fait de ne plus se souvenir semble signer le caractère uniquement temporel de la forme verbale puisqu'on ne peut pas dire quelque chose dont on ne se souvient pas. L'interprétation est alors celle-ci : *je voulais te dire quelque chose [avant] mais je l'ai oublié*. Par contre, une lecture modale, mais alors d'emploi contrefactuel, est, elle, tout à fait possible, la commutation en un conditionnel passé étant recevable, son interprétation étant alors celle-là : *j'aurais voulu te dire quelque chose [si je ne l'avais pas oublié]*.

De même, il faut qu'un « public » soit présent, car sinon l'effet de sens soit demeure simplement temporel, comme en témoigne l'exemple qui suit, soit peut avoir une lecture modale, mais pas atténuative, uniquement contrefactuelle supposant un *lākin* « mais » implicite, alors de sens « j'aurais voulu » :

(17) *kuntu urīdu an ataḥaddata ma'ahā ba'd al-film [...] kuntu urīdu an aqūla lahā inna [...] kuntu urīdu an uṭam' inahā anna al-ḥayāt laysat bi-hādā al-sū' [...] kuntu urīdu an aḥkiya ma'ahā 'an āliyāt al-muqāwama*¹⁰².

Je **voulais**_{T/C} [*VOUDRAIS/AURAI VOULU] discuter avec elle après le film [...] je **voulais**_{T/C} [*VOUDRAIS/AURAI VOULU] lui dire que [...] je **voulais**_{T/C} [*VOUDRAIS/AURAI VOULU] la rassurer quant au fait que la vie n'est pas si mauvaise [...] je **voulais**_{T/C} [*VOUDRAIS/AURAI VOULU] parler avec elle des mécanismes de la résistance.

4.1.2. *kuntu awaddu an*

Cette construction verbale sera à comparer avec (12). Commençons par un exemple présentant trois effets de sens (temporel, atténuatif, contrefactuel). Dans le deuxième des trois, la commutation en un conditionnel présent du français est possible, de même qu'en conditionnel passé, ce dernier représentant la seule commutation possible du troisième effet de sens :

(18) *kuntu awaddu an aqūla laka "wa-lam yaḥduṭ an zārathu imra'a qablaki, qabl al-yawm"*¹⁰³.

Je **voulais**_{T/A/C} [VOUDRAIS/AURAI VOULU] te dire "pas une femme n'est venue le voir avant toi, avant ce jour".

102. *arabiCorpus, al-Šurūq*.

103. Mustagānimī, 2000, p. 163.

Sans un contexte plus clair, l'ensemble des lectures sont de fait possibles : soit temporelle de sens *je voulais te dire* [hier] (lecture temporelle), soit modale et là, soit de sens *je voulais te dire* [et te le dis maintenant] (lecture modale d'emploi atténuatif), qui peut alors commuter avec une lecture soit au conditionnel présent (*je voudrais vous dire* [maintenant]) ou passé (*j'aurais voulu vous dire* [maintenant]) en fonction du degré d'atténuation souhaité, soit de sens *j'aurais voulu te dire* [mais n'ai pas pu] (lecture modale d'emploi contrefactuel). C'est cette dernière lecture qui doit ici s'imposer, la suite du texte étant *wa-lākinna lawḥat Kātarin al-mustanidda 'alā al-ḡidār dakkaratnī bi-murūr imra'a uḥrā min hunā*¹⁰⁴ (« mais le portrait de Catherine accroché au mur m'a rappelé le passage d'une autre femme d'ici »). On se rend compte de l'importance du contexte pour trancher.

Il en va de même dans l'exemple suivant qui se présente sous la forme d'un compte-rendu de séance et où ce n'est que l'intervention qui suit qui permet d'assurer le sens atténuatif de *kuntu awwadu*, sans toutefois exclure une lecture strictement temporelle :

(19) *al-duktūr Maḡdī Ṣalāḥ al-Dīn: lā urīdu an ukarrira al-kalām allaḡī qālahu al-zumalā' wa-kuntu awaddu an aqтарыha an yaḡumma al-mu'tamar wasā'il al-naql al-muḥtalifa wa-laysa 'alā mustawā naql al-baḡā' i' faḡaḡ... wa-dālika li-baḡḡ muškilat al-naql wa-l-murūr... wa-'alāḡat ṣabakāt al-ṭuruḡ bi-ḡarakat al-murūr 'alayhā — al-ustād Maḡmūd Murād: fī taṣawwurī anna al-mu'tamar sawfa yunāḡišu qaḡīyyat al-naql bi-ṣifa 'amma dūna al-duḡūl fī muškilat taḡṣīliyya*¹⁰⁵.

Dr. Maḡdī Ṣalāḥ al-Dīn : Je ne veux pas répéter ce qu'ont dit mes collègues. Je **voulais**_{T/A} [VOUDRAIS/AURAI VOULU] proposer que la conférence inclue les différents moyens de transport, et ce non pas seulement au niveau du transport des marchandises... afin de discuter du problème du transport et du trafic... et de la relation entre les réseaux routiers et le trafic qui s'y fait — Professeur Maḡmūd Murād : Je pense que la conférence abordera la question des transports en général sans entrer dans le détail des problèmes.

Cet autre exemple semble par contre interdire une lecture temporelle au profit d'une lecture exclusivement modale d'emploi atténuatif, ainsi que l'indique le contexte :

(20) *wa-hunāka mawḡū' āḡar kuntu awaddu an ataḡaddaḡa 'anhu wa-atamannā an ta'ī al-dawla ḡālik wa-huwa nata' iḡ ḡadiḡ Naḡ' Hammādī. al-natiḡa al-ūlā hiya anna al-aḡbāḡ...*¹⁰⁶

Et il y a un autre sujet dont je **voulais**_A [VOUDRAIS/AURAI VOULU] parler, et j'espère que le gouvernement en est conscient : il s'agit des suites de l'incident de Nag Hammadi¹⁰⁷. La première conséquence c'est que les Coptes...

104. Mustagānimī, 2000, p. 163.

105. *arabiCorpus, al-Ahrām*, 1999.

106. *arabiCorpus, al-Maṣrī* 2010.

107. Ville de Haute-Égypte à 75% copte.

De fait, celui qui s'exprime ici ne dit pas qu'il voulait, mais qu'il ne l'a pas fait (modal contrefactuel) ou qu'il voulait dans le passé (temporel factuel). Il présente au contraire le fait de dire ce qu'il a à dire dans le cadre atténué de ce *vouloir* transposé dans le passé (ce que le français traduit par un imparfait) puisqu'il dit effectivement ce qu'il veut dire en abordant les suites de l'incident. Dans ce cas, concernant la traduction française, les deux commutations au conditionnel, présent comme passé, relèvent alors de l'atténuation et non, pour la seconde, d'un emploi contrefactuel.

Dans d'autres cas, la commutation en conditionnel présent atténuatif est par contre totalement impropre, indiquant alors que la forme *kuntu aʿalu* reçoit bien soit une lecture temporelle (factuel), soit une lecture modale mais d'emploi contrefactuel, à comprendre alors comme l'équivalent d'un conditionnel passé :

(21) *wa-yuraġġi' u Ḥālid al-faḍl fī taġāwuz ḥāḍihi al-ʿāda al-salbiyya, allatī la-tāla-mā lāzamathu wa-sabbabat lahu al-kaṭīr min al-matā'ib, ilā wālidihī, ayḍan, alladī aġbarahu, ba'd an anḥā dirāsatahu al-ġāmi'iyya, 'alā al-safar ilā al-ḥāriġ, ḥattā yabda' a riḥla al-i'timād 'alā al-naḥs wa-l-qudra 'alā muwāḡahat al-ḥayāt wa-yaqūlu "lam akun arġabu fī al-safar ilā al-ḥāriġ, wa-kuntu awaddu an abqā ilā ḡānib 'ā'ilatī, wa-lākinna wālidī aṣarra 'alā ḥādā al-amr, ḥattā bukā'i lam yaġid naḥ'an ma'ahu"*¹⁰⁸.

Ḥālid fait revenir le mérite du dépassement de ces mauvaises habitudes qui lui ont collé à la peau longtemps et qui lui causèrent tant de tracas, à son père, aussi, qui l'a obligé, après qu'il ait terminé ses études universitaires, à partir à l'étranger afin d'entamer un voyage initiatique et [qu'il acquière] la capacité de faire face à la vie. Et il dit : "je ne souhaitais pas aller à l'étranger, et je **voulais**T/C [*VOUDRAIS/AURAI VOULU] rester aux côtés de ma famille, mais mon père a exigé cela, même mes pleurs ne se sont pas révélés efficaces avec lui".

Dans cet exemple, plusieurs indices peuvent aider à une lecture temporelle : d'une part le fait que cette forme verbale est coordonnée à une autre, elle-même au passé (*lam akun arġabu* « je ne souhaitais pas »)¹⁰⁹, d'autre part l'existence d'une restriction-justification (type (*wa-*)*lākin* « mais »), ici renforcée par un verbe au passé, qui vient empêcher de comprendre que l'action en cause est effectivement en train de se réaliser. Il est également possible, en ne se reposant que sur l'existence de cette restriction-justification, d'opter pour une lecture modale d'emploi contrefactuel du type « j'aurais voulu ». Cet autre exemple permet de le montrer une fois encore :

108. *arabiCorpus*, *al-Ġād*, 2012.

109. J'en profite pour noter que je n'ai trouvé aucun *kuntu arġabu (fī) an as'ala/aqūla* dans la section « journaux » d'*arabiCorpus*, pas plus que de *kuntu anwī an* qui aurait, pour ce dernier, un sens autre que temporel.

(22) *kuntu awaddu an ubaddi'a maḥāwifahu wa-uṭam'inahu, lākinnī ḥašītu an ya'ūda sarī'an ilā al-ḥadīt al-mumill al-'ādī alladī šabi'tu minhu layla ba'd layla*¹¹⁰.

Je **voulais**_{T/C} [*VOUDRAIS/AURAI VOULU] calmer ses peurs et l'apaiser mais j'ai eu peur qu'il ne revienne rapidement au même propos ennuyeux dont j'étais saoulé nuit après nuit.

Dans cet exemple, c'est une fois de plus la restriction-justification (*lākinnī*), ici suivie d'un verbe au passé (*ḥašītu*), qui indique qu'il s'agit du simple rapport d'une volonté passée et non exaucée, la possibilité de lecture modale d'emploi atténuatif n'étant pas possible. On repère la même chose avec l'exemple suivant :

(23) *wa-kuntu awaddu an ataḥaddaṭa 'an a'mālibi fi al-fatra al-aḥira... wa-lākinna al-misāḥa lā tasmaḥu, raḥimahu Allāh wa-'awwaḍanā 'anhu ḥayran*¹¹¹.

Je **voulais**_{T/C} [*VOUDRAIS/AURAI VOULU] parler de ses travaux dans la dernière période... mais la place ne le permet pas. Que Dieu lui accorde sa miséricorde et qu'Il nous le remplace en bien.

Dans ce dernier exemple, le verbe qui suit la restriction-justification est au présent (*tasmaḥu*), mais un indice contextuel supplémentaire bloque l'interprétation à l'imparfait atténuatif : il s'agit de la dernière phrase de l'article, indiquant là encore qu'il ne s'agit que d'une volonté antérieure rendue impossible par le manque de place. C'est exactement le même indice contextuel qu'on retrouvera dans l'exemple suivant où *kuntu awwadu* apparaît dans la pénultième phrase de l'article, avec là encore une restriction-justification en *lākinna*, ce qui bloque alors la lecture modale d'emploi atténuatif, ne laissant possibles que celles temporelle (factuel) ou modale d'emploi contrefactuel, la commutation, pour le français, en un conditionnel passé y étant acceptable :

(24) *kuntu awaddu an ušārika fi taḡtiyyat al-ṭawra al-miṣriyya al-ṭāniya, lākin li-amn al-dawla ra'y āḥar. a'taqidu annahā sa-tataḡayyaru al-ḡum'a al-muqbila*¹¹².

Je **voulais**_{T/C} [*VOUDRAIS/AURAI VOULU] participer à la couverture de la seconde révolution égyptienne, mais la Sécurité de l'État est d'un autre avis. Je crois qu'elle changera la semaine prochaine.

Enfin, il est également à signaler qu'en français, la subordonnée infinitive n'est pas absolument nécessaire. Elle peut, plus marginalement toutefois, être remplacée par une complétive. Dans ces cas, « le sujet de la principale (correspondant le plus souvent au locuteur) et celui

110. *arabiCorpus, HaqqiShSt.*

111. *arabiCorpus, al-Ahrām, 1999.*

112. *arabiCorpus, al-Ġad, 28 mars 2011.*

de la subordonnée peuvent ne pas être co-référentiels¹¹³ ». L'effet d'atténuation nécessitant un « public », la non-coréférentialité s'exprimera donc par le biais d'une adresse à un interlocuté, ce que montrera l'exemple suivant avec *yā sayyidī* « Monsieur ! » :

(25) *kuntu awaddu an tunāqīšū siyādatukum mawḏū' al-lā'ib Ġiddū min zāwiya aḥlāqīyya baḥta [...] al-mas'ala yā sayyidī anna al-lā'ib yaẓharu fī wasā'il al-i'lām al-maqrū'a wa-l-mar'iyya wa-ka-annahu lam yartakib ayy ḥaṭa' [...] arġū al-ihtimām bi-l-radd al-šaḥṣī lī fī ḥālat ta'aḏḏur al-kitāba fī 'amūdikum al-maqrū' ḥawfan min baṭṣ al-ġamābīr al-muta'aṣṣiba. ma'a ḥāliṣ al-taḥīyya wa-l-ṣukr*¹¹⁴.

Je voulais_A [VOUDRAIS/AURAI VOULU] que vous discutiez du sujet du joueur Gedo sous le seul angle des mœurs [...]. La question, Monsieur, est que le joueur apparaît dans les média de la presse écrite et audiovisuelle comme s'il n'avait commis aucune faute [...]. J'espère que vous porterez attention à me répondre de manière personnelle à défaut d'écrire dans votre colonne de peur de la violence des foules susceptibles. En vous remerciant très cordialement.

Là, le co(n)texte indique bien, me semble-t-il, qu'il s'agit d'un emploi modal de type atténuatif puisque celui qui s'adresse au directeur du journal lui demande effectivement une réponse, mais il la formule non pas en disant *awaddu* (« je veux ») mais en déréalisant ce souhait par sa translation dans le passé, de manière équivalente à ce que ferait l'imparfait français. Il est dès lors possible de le commuter en un conditionnel, présent comme passé, en fonction du degré d'effacement et d'atténuation voulu.

On le voit, la prise en compte du contexte demeure impérieuse. Ainsi, dans d'autres cas, *kuntu awaddu* peut ne recevoir qu'une lecture modale d'emploi contrefactuel et alors se comprendre comme un conditionnel passé de sens « j'aurais souhaité ». C'est ce qu'on verra dans l'exemple qui suit où une étudiante en master d'histoire prend la plume pour rendre hommage à Naguib Sawiris, homme d'affaires et milliardaire égyptien, pour son engagement auprès des travailleurs aveugles (*makfūfūn, kafif*). Ayant soutenu un projet mené par des cadres aveugles d'une entreprise, cet homme d'affaire se trouvait présent le jour du lancement de ce projet. L'étudiante en rend compte auprès du lectorat en écrivant ceci :

(26) *kuntu awaddu an taraw bi-anfusikum farḥatahu wa-faḥrabu bi-hā'ulā'i al-makfūfin al-ṭāmiḥīn fī iḥtirāq sūq al-'amal bi-kull kadd, allaḏīn kāfaḥa kull wāḥid minhum li-muddat ṭalāṭat aṣḥur [...] wa-yastaṭī'u an yaḥḡuza makānan lahu fī šarika aw mu'assasa ka-muwazẓaf muntiġ fī al-muġtama', kuntu atamannā an takūnū ḥāḏirīn li-taraw kayfa kāna yata'āmalu sāwiris ma'a al-makfūfin bi-kull ihtimām wa-ḥubb...*¹¹⁵

113. Abouda, 2004a, p. 63. Il donne ici deux exemples : « Je voulais que vous nous présentiez votre projet » et « Je voulais que vous nous racontiez cette histoire ».

114. *arabiCorpus*, *al-Šurūq*, août 2010.

115. *arabiCorpus*, *al-Mašrī*, 26 janvier 2010.

*Je voulais_T [*VOUDRAIS]/j'aurais voulu_C que vous voyiez par vous-même sa joie et sa fierté pour ces aveugles ambitieux de percer le marché du travail à tout prix, ceux dont chacun d'entre eux avait lutté pendant trois mois [...] et pouvait se réserver une place dans une société ou une association en tant qu'employé productif dans la société. *J'espérais/j'aurais espéré que vous soyez présents pour voir comment Sawiris se comportait avec les aveugles avec tous les égards et l'amour...

Cette étudiante rend donc compte de cette journée et dit combien elle aurait souhaité/espéré que le public voit cela, *mais* ce dernier n'était tout bonnement pas là pour le voir. C'est l'existence de ce *mais* implicite qui en fait donc bien un irréel du passé, d'où le recours en traduction française à un conditionnel, lui-même passé, de type contrefactuel.

Dans le cas d'une non-coréférentialité dans laquelle le sujet de la complétive est une 3^e pers., l'effet de sens semble être alors uniquement temporel ou bien, en fonction du contexte, modal d'emploi contrefactuel, à valeur d'un conditionnel passé, ceci dans l'hypothèse d'un « mais » implicite :

(27) *qāla Būfātiḥ 'Alī, briṭānī min aṣl ḡazā' irī: kuntu uṣāḡḡi 'u al-Ġazā' ir wa-kuntu awwadu an tafūza al-Ġazā' ir bi-hadaḡayn fi hādīhi al-mubāra li-annahā kānat bi-maṭābat al-furṣa al-sāniḡa li-taḡḡiq tamṭil muṣarraf¹¹⁶.*

Būfātiḥ 'Alī, un Britannique d'origine algérienne, a dit: j'encourageais l'Algérie et je **souhaitais**_{T/C} [*SOUHAITERAIS/AURAISSOUHAITÉ] qu'elle gagne par deux buts dans ce match car il tenait lieu de dernière bonne occasion de réaliser une superbe représentation.

4.1.3. kuntu uḡibbu an

Je me contenterai ici d'un seul exemple, à comparer avec (13), qui rappellera que le verbe *aḡabba-yuḡibbu* n'a pas pour seul sens celui d'« aimer », cette traduction étant impossible ou impropre, conformément aux observations faites par Abouda au sujet de la non-télicité de verbes comme *aimer* et *préférer*¹¹⁷ :

(28) *kuntu uḡibbu an as'ala aw astafsira 'an al-ṣuwar al-ma'rūḡa hunā limāḡā lā aḡidu ṣuwar li-ṭālib Muḡammad al-Maṭarī?¹¹⁸*

Je **voulais**_A [AIMERAIS/AURAISSAIMÉ]/*aimais poser une question ou m'enquérir à propos des photos postées ici: pourquoi ne trouvé-je pas de photos de l'étudiant Muḡammad al-Maṭarī?

116. *arabiCorpus, al-Maṣri, 2010.*

117. Cf. Abouda, 2004a, p. 62.

118. <https://cutt.ly/rzkSjeL> (= <https://www.facebook.com/myAbjad/posts/1071078592926687/>, consulté le 11/01/2021).

Une nouvelle fois, cet “imparfait” arabe illustre ici, non pas le type temporel, mais bien celui, modal, avec une lecture atténuative : la question présentée dans le cadre d’un vouloir exprimé au passé est effectivement posée au moment de l’énonciation. Il peut alors alterner avec une traduction française en un conditionnel présent, ce qui n’a rien de nécessaire, l’imparfait se chargeant parfaitement de cet effet de sens. Enfin, pour conclure cette section, c’est *kuntu awaddu* qui semble être, en arabe écrit contemporain, la forme de prédilection pour exprimer un effet de sens atténuatif.

4.2. L’atténuation en arabe au moyen de (*kuntu*) (*qad*) *fa’altu*¹¹⁹

4.2.1. Verbes volitifs

Je traiterai successivement des constructions en *kuntu (qad) fa’altu*, puis de celles en (*qad*) *fa’altu*, *fa’altu* y étant un verbe de volonté du même type que ceux précédemment vus.

* *kuntu (qad) fa’altu*

Je commencerai par un premier exemple qui ne laisse, me semble-t-il, pas de doute quant à sa lecture modale d’emploi atténuatif, ce que le français exprime par un conditionnel passé :

(29) *kuntu aradtu an as’ala “mādā yastaṭī‘u an yaḥ’ala al-duktūr ‘Ārif al-Baḥāt law Gayn Kābītāl saraqat aw talā‘abat bi-amwālīnā?”*¹²⁰

J’aurais voulu_A/*j’avais voulu poser une question : “que peut faire le Dr. ‘Ārif al-Baḥāt si Gain Capital volait ou jouait avec nos avoirs ?”

Celui qui s’exprime, alors même qu’il pose effectivement sa question, ne se contente pas de la poser (“...”), ou de dire qu’il la pose (*as’alu* “...”), ni même de dire qu’il veut la poser (*urīdu an as’ala* “...”)... Il préfère transposer dans le passé cette volonté, alors même, une fois encore, qu’il pose effectivement sa question. C’est ce hiatus qui permet alors d’identifier l’effet de sens atténuatif, rendu palpable pour un lectorat francophone par la traduction française. Là, la lecture au plus-que-parfait semble de fait totalement exclue, seule l’interprétation au conditionnel modal d’emploi atténuatif semblant recevable, au conditionnel passé qui plus est. L’explication de cette traduction s’obtient par la restitution d’une protase telle que *idā* ou *law samaḥt-* : dans de tels systèmes, l’apodose de forme *kuntu (qad) fa’altu* ne peut que recevoir une interprétation en irréel du passé et donc une traduction comme un conditionnel passé¹²¹. De plus, ainsi que nous l’avons vu plus haut avec (6) et (7), et dans l’hypothèse d’une non-synonymie des formes,

119. Je n’ai pas été en mesure de trouver de *qad wadīdtu* présentant au moins la possibilité d’une lecture atténuative.

120. <https://cutt.ly/izkSmsh> (= <https://forums.borsat.net/threads/3469/>, consulté le 19/01/2021).

121. Cf. Sartori, 2010.

c'est bien l'antéposition de *kuntu* devant la construction en (*qad*) *fa'altu* qui permet d'assurer, dans le cadre atténuatif, le transfert de l'interprétation au conditionnel présent vers celle au conditionnel passé. C'est ce que montrent les exemples suivants où, là encore, une lecture temporelle, au plus-que-parfait pour le français, est tout à fait exclue :

(30) *huṣūṣan kuntu aradtu an as'ala hal hunāka man yaṭ'anu nafsahu 'iddat ṭa'anāt, dūna an yata'attara*¹²²

Surtout, j'aurais voulu_A/*j'avais voulu poser une question : y a-t-il quelqu'un qui se poignarde à plusieurs reprises sans être affecté ?

(31) *kuntu aradtu an as'ala, mā bi-ra'yika sa-yakūnu aṭar taḡyīr al-masār al-mafrūḡ minhu*?¹²³

J'aurais voulu_A/*j'avais voulu poser une question : à ton avis, quel sera la conséquence du changement de la trajectoire entendue ?

Bien entendu, là encore le contexte est impérieux, et ce n'est que la mise en relation des différents éléments de discours qui permettent d'assurer une interprétation. Ainsi, dans l'exemple suivant, celle-ci est clairement de type contrefactuel et non atténuatif :

(32) *ḥīnahā ṣa'artu annī sa-atruku kull ṣay' warā'ī... kuntu qad aradtu an aqūla li-ahlī allā yabkū 'alayya li-annanī lam aḏhab ba'īdan wa-lam ata'aḏḏab... bal kuntu fī makān abyad ḡamil ḡiddan ḡiddan wa-hādī*?¹²⁴.

À ce moment-là j'ai senti que j'allais tout laisser derrière moi... j'aurais bien voulu_C dire à ma famille de ne pas pleurer parce que je n'étais pas parti loin et que je n'avais pas souffert... et qu'au contraire je me trouvais dans un très très bel endroit blanc et calme.

✦ *qad fa'altu*

Passons à la structure *qad fa'altu* pour laquelle je commencerai par trois exemples pris au registre ancien de la langue, exemples qui pourraient constituer des emplois atténuatifs, équivalent alors du conditionnel français. Dans chacun des trois exemples, le verbe de

122. <https://cutt.ly/QzkDBTY> (= <https://www.kabbos.com/index.php?darck=8899>, consulté le 19/01/2021).

123. <https://cutt.ly/3zkD7Zp> (= https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewjtjMavuqfuAhUNtRoKHUaDDYc4ChAWMAR6BAgGEAI&url=https%3A%2F%2Fwww.stl-tsl.org%2Fcrs%2Findex.php%2Fassets%2FUploads%2F20141114_STL-II-01_T92_OFF_PUB_AR_I-25.pdf&usq=AOvVaw2rlhtX2_9DnZJKHaHtrBwD, consulté le 19/01/2021).

124. <https://cutt.ly/RzkFfrQ> (= <https://io.hsoub.com/exp/73314-ماذا-تنتظر-وصيكتك-اكتبها-ماذا-تنتظر>, consulté le 21/01/2021).

la complétive infinitive n'est pas un verbe déclaratif, ce qui ne bloque pas l'effet atténuatif qui ne porte alors que sur la volonté exprimée et non sur un acte de langage, ne s'agissant dès lors pas de déperformativité :

(33) *qāla ġazāhā Allāh ḥayran yā amīr al-mu'minīn biya min a'raf al-nās bi-ḥaqq Allāh wa-ḥaqq abihā [...] fa-qāla 'Umar qad aḥbabbtu an adḥula ilayhā fa-azīdahā ruġba fī al-ḥayr wa-uḥittahā 'alayhi fa-daḥala abūhā wa-daḥala 'Umar ma'abu fa-amara 'Umar man 'indahā fa-ḥaraġa wa-baqiya huwa wa-l-mar'a fī al-bayt*¹²⁵.

Il dit : “qu'Allah la récompense en bien, ô Commandeur des Croyants, elle compte parmi les personnes connaissant le mieux le droit d'Allah et le droit de son père [...], 'Umar continua alors : “j'aimerais bien/j'aurais bien aimé_A/*j'ai bel et bien aimé/*je souhaitais bel et bien me présenter à elle pour augmenter son envie de bien et l'inciter à cela”. Son père, accompagné de 'Umar, entra. 'Umar ordonna alors à ceux présents chez elle de sortir et resta seul avec la femme dans la maison.

Dans cet exemple, la traduction classique en un passé composé est visiblement impropre, de même que celle en un imparfait, même de valeur atténuative. Du reste, pour ce dernier, l'arabe a un autre moyen de l'exprimer (voir *supra* § “L'atténuation en arabe au moyen de *kuntu af'alu*”), ce qui, en se reposant sur le principe de non-synonymie, exclut ici cette interprétation que je ne répèterai dès lors pas dans les traductions des exemples qui suivent. Si l'interprétation que je fais de cet exemple est correcte, ce que le contexte semble bien indiquer, il est alors particulièrement clair qu'une forme arabe en *qad fa'altu* ne peut être *a priori* traduite ainsi que les grammaires de l'arabe moderne et contemporain le proposent, à savoir par un passé nécessairement actualisé¹²⁶. D'autre part, cet exemple montre que ce qui est atténué, en l'absence de verbe déclaratif dominé par un verbe volitif, c'est le verbe volitif lui-même. Ici, « j'aimerais me présenter » n'est pas l'atténuation de « je me présente », mais bien celle de « j'aime/je souhaite me présenter ». Il ne s'agit dès lors pas ici de déperformativité.

Pour ces exemples postclassiques (Ibn Qayyim al-Ġawziyya étant né en 691/1292 et décédé en 751/1350), je ne ferme pas absolument la porte à une interprétation sur-atténuative (ce que le français rend par un conditionnel passé), même si celle, simplement atténuative (ce que le français rend par un conditionnel présent) semble, à défaut d'être plus juste, plus simple. De fait, le système hypothétique à restituer ici serait du type *wa-law samaḥta (la-)qad aḥbabbtu an...* et cet exemple est alors susceptible aussi bien d'une lecture au conditionnel présent qu'au

125. Ibn Qayyim al-Ġawziyya, *Turuq*, t. I, p. 74.

126. Cf. Blachère et Gaudefroy-Demombynes, 1975; Kouloughli, 1994, p. 178; Neyreneuf et Al-Hakkak, 1996, p. 120 et 255; Buckley, 2004, p. 551-553; Badawi *et al.*, 2004, p. 366-367, 421, 586-587, 627, 727; Holes, 2004, p. 224; Alish, 2005, p. 225; Imbert, 2008, p. 201, 240-241, 243; Schulz *et al.*, 2008, p. 82, 163; El-Ayoubi *et al.*, 2010, p. 76-79, 102-103.

conditionnel passé : les systèmes hypothétiques en *law fa'ala... (la-)fa'ala*, dans leur état classique et postclassique, sont neutres entre irréel du présent et irréel du passé¹²⁷. Il en va dès lors de même de cet autre exemple :

(34) *innahu qad 'uriḍa li safar, wa-lī ibna fī mawḍī' ataḥawwafu 'alayhā an taḍī'a, wa-qad aḥbabbtu an aḍummahā ilayki ḥattā arḡi'a min safarī*¹²⁸.

Le fait est qu'il m'a été proposé de partir en voyage, et j'ai une fille en un lieu dont je redoute qu'elle se perde, aussi j'aimerais bien/j'aurais bien aimé_A/*j'ai bel et bien aimé te la confier jusqu'à ce que je revienne de mon voyage.

La situation est toutefois un peu différente avec ce troisième exemple, toujours postclassique, puisqu'il semble, lui, préserver les deux lectures, temporelle et modale. Cela montre l'importance du contexte dans l'interprétation de telles constructions verbales :

(35) *tumma 'āda ilā Makka fa-daḥalahā fī ḡiwār al-Walīd b. al-Muḡīra, tumma radda 'Uṭmān ilā al-Walīd ḡiwārahū wa-huwa yaqūlu lahu: qad kuntu fī ḡiwārika wa-qad aḥbabbtu an aḥruḡa minhu ilā rasūl Allāh ṣallā Allāh 'alayhi wa-sallama fa-inna li bibi wa-bi-aṣḥābīhi uswa*¹²⁹.

Puis il¹³⁰ est retourné à la Mecque et y est entré sous la protection de Walīd b. al-Muḡīra. Puis Othman a restitué à Walīd sa protection en lui disant : «j'étais sous ta protection et je souhaiterais bien/j'aurais bien souhaité_A/j'ai bel et bien souhaité en sortir en direction de l'Envoyé d'Allah, Allah le bénisse et lui [accorde] le salut, car le fait est que lui et ses compagnons sont pour moi un modèle.

Dans cet exemple, la lecture modale d'emploi atténuatif (au conditionnel en français), semble possible, mais pas nécessaire, et celle, temporelle (au passé composé en français), reste tout à fait recevable. Par contre, si nous avons eu *fa-innahu kāna li bihi...*, il se serait alors nécessairement agi d'une lecture temporelle, ce que nous aurions compris comme «j'ai aimé en sortir [...] car [...] lui et ses compagnons étaient/avaient été pour moi un modèle»¹³¹.

127. Cf. Larcher, 2003.

128. Ibn Qayyim al-Ġawziyya, *Turuq*, t. I, p. 75.

129. *arabiCorpus, al-Ahrām*, 1999.

130. 'Uṭmān b. Maz'ūn, l'un des premiers compagnons à s'être converti à l'islam (cf. Wensinck, 2000).

131. L'interprétation telle que «j'aurais souhaité» de type conditionnel passé relève, elle, du conditionnel modal d'emploi contrefactuel et non de l'effet d'atténuation ici étudié.

S'agissant désormais d'arabe contemporain, voici ce que l'on trouve. Pour mémoire, je me suis là presque exclusivement contenté de complétives infinitives de type déclaratif. Je commencerai par un exemple en *qad aradtu* :

(36) *fa-qad aradtu an as'alaka : hal tuwāfiqunī yā muḥtaram 'alā anna al-kaṭīr min al-aḏwāq al-ḥadīṭa aṣbaḥat ḥābiṭa fī al-iḥtiyār, wa-ḥattā fī intiqād mā tasma'u?!¹³²*

Je voudrais bien/*j'ai bel et bien voulu te poser une question : es-tu d'accord avec moi, mon cher, sur le fait que beaucoup des goûts modernes sont devenus vils dans leurs choix, jusqu'à la critique que tu entends ?!

Dans le cadre de l'approche du « si généralisé », le système à restituer serait ici soit *iḏā samaḥt-* « si tu permettais [ce qui semble possible] », soit *law samaḥt-* « si tu permettais [ce qui semble plus improbable] », la protase étant présentée comme potentielle d'une part, irréaliste d'autre part, diminuant alors sa force illocutoire (voir *supra* § “Le conditionnel atténuatif”). Là, en fonction de ces deux protases, et compte tenu de l'état contemporain de la langue¹³³, *qad aradtu* aurait alors le sens de « je voudrais » dans le premier cas et de « j'aurais voulu » dans le second. Dans les deux cas, on repère ce même effet de sens, peu ou prou atténuatif, en fonction de ce que le locuteur se représente de la possibilité qui est la sienne de poser une question. Compte tenu de l'existence de constructions verbales en *kuntu qad aḥbabbtu* en (7) et en *kuntu qad aradtu* en (29), (30) et (31), qui semblent bien toutes devoir s'interpréter, dans le cadre de l'atténuation, comme des conditionnels passés, cela du fait de l'antéposition de *kuntu* à la construction *qad fa'altu*, il est plus probable que cette dernière doive l'être alors comme un conditionnel présent, et donc comme devant relever d'une protase implicite en *iḏā*. Il en ira de même des formes en *fa'altu* qui suivront (voir *infra* à partir de l'exemple 39).

On notera au passage ici (comme plus haut en 33, 34 et 35) l'absence de *fa-*¹³⁴ devant cette “apodose”. Cela s'explique d'une part parce que sans la présence explicite de la protase il ne pourrait apparaître, mais également d'autre part, parce que même si la protase était explicitement restituée, il ne s'agirait pas d'indiquer par la présence de ce *fa-* une rupture logique entre *p* et *q*, ce dernier constituant bien la conséquence de *p* qui en est la cause¹³⁵ : la non prise de parole implique l'absence de permission. Voici un autre exemple, tiré d'un blog intitulé *riḡāl al-amn šukran lakum* (« les hommes de la sécurité, merci à vous »), daté du 14 juin 2003, après les attentats perpétrés dans la capitale saoudienne, notamment en mai de cette même année :

132. *arabiCorpus, al-Ḥayāt*, 1996.

133. Cf. Sartori, 2010, not. p. 97.

134. Qui dans les systèmes hypothétiques modernes et contemporains n'est pas restreint à *in* mais se trouve aussi bien dans les systèmes en *iḏā* et en *law* (cf. Sartori, 2010).

135. Sur ces questions, voir Larcher, 2020, Sartori, 2020.

(37) *ma‘a tawālī al-aḥdāt allatī tamurru bihā minṭaqatunā, wa-hāṣṣatan ba‘da al-aḥdāt al-aḥira allatī waqa‘at fī ‘āṣimat al-ḥayr wa-l-salām [...] ‘āṣimatīnā al-Riyād [...] illā annanī qad aḥbabbtu an aqūla kalimat ḥaqq fī ahl al-ḥaqq irḍā‘an li-ḍamīrī wa-rudda [sic > arudda] wa-law ġuz‘an basiṭan tuġāh hādā al-waṭan, wa-min ulā‘ika al-riġāl, riġāl al-amn bi-iḥtilāf aġhizatihim alladīna waqafū šāmiḥīn ka-šumūḥ hādā al-waṭan [...]*¹³⁶

Malgré la succession d’incidents que traverse notre région, particulièrement après les derniers incidents qui ont eu lieu dans la capitale de la bonté et du salut [...] notre capitale Riyad [...], il se trouve que moi, j’aimerais bien/j’ai bel et bien souhaité dire un mot de vérité aux sujet des gens de droit, par acquis de conscience, et rendre si ce n’est qu’une petite partie à cette nation, et à ceux de ces hommes, les hommes de la sécurité de toutes sortes qui se sont dressés comme la gloire de cette nation [...]

Dans ce dernier exemple, les deux lectures, modale atténuative aussi bien que temporelle, semblent recevables, seule celle en « j’ai aimé » ne l’étant pas en français. Avant d’aborder les constructions en *fa‘altu*, j’en donne un dernier exemple où, là, par contre, seul l’effet atténuatif semble être en jeu :

(38) *wa-fī mā yusammā bāb tawārud al-ḥawāṭir fī kaṭīr min rubā‘iyyāt al-Ḥayyām nazar yaṭūlu šarḥuhu, wa-lākinnī qad aradtū an u‘lima al-muhtammīn bi-l-adab al-muqāran aw tawārud al-ḥawāṭir bi-anna kātib hādā [sic > hādībi] al-suṭūr qad qāma bi-tarġamat maġmū‘a kabīra min rubā‘iyyāt al-Ḥayyām [...]*¹³⁷

Il y a, dans ce que l’on nomme “télépathie”, présente dans de nombreux rubaiyat [quatrains] de Khayyam, une vision dont l’explication s’étend, mais je voudrais bien/*j’ai bel et bien voulu informer ceux qui s’intéressent à la littérature comparée ou à la télépathie que celui qui écrit ces lignes a traduit une grande partie des rubaiyat de Khayyam [...]

136. <https://cutt.ly/UzkH9hT> (= <https://www.al-jazirah.com/2003/20030614/fe2.htm>, consulté le 19/01/2021).

137. <https://cutt.ly/izkJD0z> (= <https://www.almothaqaf.com/b2/927029>, consulté le 20/01/2021).

(41) *wadidtu an as'ala ba'd idnikum 'an al-aḥādīṭ al-wārida fī Sunan al-Tirmidī*¹⁴⁵.

Je **souhaiterais**_A/***j'ai souhaité** poser une question, avec votre permission, à propos des hadiths qui apparaissent dans le *Sunan* de Tirmidī.

L'effet atténuatif est ici renforcé par la présence de *ba'd idnikum* « avec votre permission ». La même construction verbale, dans des contextes similaires même sans cette indication explicite d'atténuation reçoit alors la même interprétation :

(42) *al-salām 'alaykum wa-raḥmat Allāh wa-barakātuhu, ustādī al-karīm wadidtu an as'ala 'an qaḍīyya šaḡalat tafkīrī wuridat fī aḥad al-mawāqī'*¹⁴⁶.

Bonjour, cher professeur, je **souhaiterais**_A/***j'ai souhaité** poser une question à propos d'une question qui a occupé ma pensée [et] qui est apparue sur l'un des sites.

Dans cet autre exemple, l'identité de l'adressé peut justifier, pour ce qui est de la traduction en français, le recours au conditionnel passé comme sur-atténuation par surcroît de politesse :

(43) *qāla Mūsā 'alayhi al-salām "yā rabb wadidtu an a'lama man tuḥibbu min 'ibādika fa-uḥibbahu" fa-qāla Allāh ta'ālā "idā ra'ayta 'abdī yakturu ḍikrī fa-anā aḍintu labu fī ḍālika wa-anā uḥibbuhu"*¹⁴⁷.

Moussa, que le salut soit sur lui, a dit : "Ô Seigneur, je **souhaiterais**_A/**j'aurais souhaité**_A/***j'ai souhaité** savoir qui tu aimes parmi tes serviteurs afin que je l'aime". Allah, le Très Haut, a répondu : "lorsque tu vois mon serviteur me mentionner souvent, c'est que je lui ai permis et que je l'aime".

Dans ce dernier exemple par contre, l'infinitive n'étant pas de type déclaratif, nulle déperformativité n'est à noter. Il ne s'agit de fait pas de désamorcer un acte de langage, mais bien d'atténuer une volonté, le sens n'étant pas l'atténuation de « je sais » mais celle de « je souhaite savoir ». Il en va en partie, mais en partie seulement, de cet autre exemple :

145. <https://cutt.ly/IzkXsAj> (= <https://www.facebook.com/sayedelkhalk.mohamed/posts/928248407246656/>, consulté le 10/01/2021).

146. <https://cutt.ly/lzkXjEp> (= <http://shahrour.org/?topic=9285/>, consulté le 10/01/2021).

147. <https://cutt.ly/TzkXQTa> (= <https://www.facebook.com/128044511376397/posts/729954934518682/>, consulté le 15/01/2021).

(44) *wa-qāla Fārtkis, alladī ṭalaba ‘adam ḡikr ism ‘ā’ilatīhi, ‘abr al-hātif li-Rūytirs: “wadidtu an adhaba fī tilka layla” wa-lam yatimma istid‘ā’ ubu ba‘d li-da‘m al-quwwāt fī al-miṭṭaqa, allatī tu‘tabaru ḡuz’ an min Aḡirbayḡān¹⁴⁸, bi-ḡukm al-qānūn al-duwalī, lākin yaḡkumuhā al-Armān. wa-aḡāfa Fārtkis ‘as‘uru bi-annahu yanbaḡī ‘alayya fī’l šay’ li-l-balad”¹⁴⁹.*

Vartkes, qui a demandé à ce que le nom de sa famille ne soit pas mentionné, a déclaré par téléphone à Reuters: “j’aimerais_{A/C} partir cette nuit”, n’ayant pas été appelé pour soutenir les forces de la région qui fait partie de l’Azerbaïdjan, en vertu du droit international, mais qui est dirigé par les Arméniens. Il ajouta “je sens que je dois faire quelque chose pour le pays”.

Dans cet exemple, deux lectures modales sont en effet possibles, soit atténuative, soit contrefactuelle, du fait même que la personne dont il s’agit n’a pu encore être enrôlée dans les forces armées. Là encore, dans l’hypothèse d’une lecture atténuative, nulle déperformativité n’est à noter, « aller, partir » n’étant pas un verbe déclaratif.

Nous allons à présent voir quelques exemples où il n’est pas possible d’évacuer complètement la lecture temporelle et où, donc, les deux effets de sens, temporel et modal, semblent préservés :

(45) *wadidtu an aqūla lakum¹⁵⁰.*

Je souhaiterais_A/j’ai souhaité vous dire.

(46) *wadidtu an aḡkiya lakum ḡikāya la‘allahā takūnu taqlīdiyya ba‘d al-šay’¹⁵¹.*

Je souhaiterais_A/j’ai souhaité vous raconter une histoire qui sera peut-être en partie traditionnelle.

(47) *aradtu an as’alukum ‘an al-aḡr al-mutarattib ‘alā musā‘adat al-āḡarīn¹⁵².*

Je voudrais_A/j’ai voulu vous interroger à propos de la rétribution ordonnée sur les aides d’autrui.

148. Ainsi vocalisé dans *Munḡid*, 1998, partie *al-Munḡid fī al-a‘lām*, p. 33.

149. <https://cutt.ly/kzkXUE7> (= <https://www.alhurra.com/arabic-and-international/2020/11/02/رغم-أزماتهم-الطاحنة-أرمن-لبنان-يهبون-لوقف-العدوان-الأذربيجاني>, consulté le 22/01/2021).

150. <https://cutt.ly/xzkCgmz> (= <https://books.google.fr/books?id=T8VvDwAAQBAJ&pg=PA5&lpg=PA5&dq=«لکم+أن+أقول+ووددت+أن+أقول لکم»&source=bl&ots=bBj4kxmt6m&sig=ACfU3U1BEExgOIFiP2zxkvr1QyGuJo tZXRA&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwiB6dfEzpPuAhUChRoKHR74BJ8Q6AEwEXoECAoQAg#v=onepage&q=«لکم+أن+أقول لکم»&f=false>, consulté le 11/01/2021).

151. *al-Qabbānī*, 2018, p. 6.

152. <https://cutt.ly/mzkCzOF> (= <https://www.facebook.com/NoorAlhoda42/posts/2652060411701389>, consulté le 10/01/2021).

Enfin, mais faut-il le rappeler compte tenu du fait que l'effet atténuatif reste « rare », d'autres structures parfaitement identiques ne peuvent être ramenées à une lecture modale. Là, c'est évidemment une fois encore le contexte qui prime. Il en va des exemples qui suivent où, notamment, la présence de *lākinna* « mais » et l'absence de « public », le propos ne s'adressant pas à un interlocuteur, bloquent l'effet atténuatif. Dans l'exemple qui suit, si l'interprétation modale reste valable en parallèle de la lecture temporelle, il ne s'agit alors que d'un emploi contrefactuel :

(48) *wadidtu an aqūla lakum layla sa'ida lākinna li-l-asaf lā yūḡadu šay' fi hādā al-balad yus'idu*¹⁵³.

J'ai souhaité/je souhaiterais vous dire bonne nuit, mais malheureusement rien dans ce pays ne réjouit.

Dans cet autre exemple, la lecture modale est tout bonnement impropre du fait de *dawman* (« toujours ») :

(49) *wadidtu dawman an altaqiya bihi*¹⁵⁴.

J'ai toujours souhaité/*je souhaiterais toujours le rencontrer.

L'argument précédemment invoqué (voir *supra* 35) semble être vérifié avec ces autres exemples, puisque c'est bien les verbes au *māḍī* (*ḥaṣala* et *tuftu*) qui imposent la lecture temporelle (passé composé en français) et non modale (conditionnel en français) de *qad aḥbabbtu* :

(50) *wa-ʿanāšir al-firqa al-sābiqa assasū firqa wa-hum yaʿmalūna bi-šakl ʿādī. wa-qad aḥbabbtu an ataʿāwana min ḡadid maʿa Māryū Bāsīl wa-hādā mā ḥaṣala*¹⁵⁵.

... avec les éléments de la précédente équipe ils fondèrent une équipe en travaillant de manière normale. J'ai bel et bien souhaité/*je souhaiterais bien/*j'aurais bien souhaité collaborer de nouveau avec Mario Bassil, et c'est ce qui arriva.

153. <https://cutt.ly/czkCvWk> (= https://www.facebook.com/Jokero.official/posts/906597476813692?comment_id=907087073431399, consulté 11/01/2021).

154. <https://cutt.ly/7zkCQyU> (= <https://www.facebook.com/273177406074793/posts/1633992686659918/>, consulté le 10/01/2021).

155. *arabiCorpus, al-Ḥayāt*, 1997.

(51) *fa-inna al-madīna ẓallat tamūḡu ka-l-baḥr al-zāḥir wa-l-anwār tatala'la' u fi ḡawānibihā wa-l-nās fi faraḥ wa-surūr 'aẓimayn, wa-qad aḥbabbtu an a'rifa ḥāla al-madīna fa-ṭuftu fi ḡawānibihā min aqṣāhā ilā aqṣāhā*¹⁵⁶.

La ville continuait à s'agiter comme la mer exubérante, les lumières scintillant à ses côtés et les gens exprimant joie et contentement formidables. J'ai bel et bien souhaité_T/*je souhaiterais bien/*j'aurais bien souhaité connaître la ville, et j'ai alors déambulé dans ses abords, d'un bout à l'autre.

Dans d'autres cas, seule l'interprétation modale au présent est impropre, la lecture étant de type contrefactuel, que l'interprétation se fasse au passé composé ou au conditionnel passé :

(52) *wadidtu an atakallama ma'a al-raḡul wa-as'alahu 'an aḥwālibi wa-aḥwāl Ḥalab wa-'an ahlihi wa-'an baytibī lākinnanī aḡḡamtu li-sabab maḡhūl*¹⁵⁷.

J'ai souhaité_C/*je souhaiterais/j'aurais souhaité_C parler avec l'homme et l'interroger sur sa condition, celle d'Alep, et sur sa famille et sa maison mais j'ai battu en retraite pour une raison inconnue.

De plus, le verbe au passé dans le champ d'une telle structure n'est peut-être pas un critère puisque *qad qultu lakum innahu dahaba*, si la traduction de (35) se vérifie, pourrait aussi bien s'entendre comme *je viens de vous dire qu'il est allé* ou *je vous ai bel et bien dit qu'il est allé* que comme *je vous dirais qu'il est allé...* Même si cette dernière possibilité semble moins plausible, se peut-il que les mêmes observations puissent être faites en arabe ? Avant cela, que nous verrons dans un instant (voir *infra* § "Verbes déclaratifs"), penchons-nous sur un autre moyen d'exprimer en arabe l'atténuation. Il s'agit de l'utilisation de *qad* suivi d'un verbe de volition au *muḍāri'* : c'est ici *qad* qui assure la déréalisation et donc l'atténuation :

(53) *qad urīdu an as'ala 'ammā idā kānat asālīb al-bāḥiṭīn salīma*¹⁵⁸.

Je voudrais_A poser une question quant à [savoir] si les façons de faire des chercheurs sont bonnes.

156. *arabiCorpus, al-Ahrām*, 1999.

157. <https://cutt.ly/BzljXOx> (= <https://kharejalsersby.wordpress.com/2013/09/01/حكاية-أخرى-ليست-أخيرة/>), consulté le 10/01/2021).

158. <https://cutt.ly/PzljNFi> (= <https://www.scidev.net/mena/practical-guides/what-journalists-want-from-scientists/>), consulté le 10/01/2021).

(54) *anta lasta bi-našīṭ yā ṣādīqī, wa-qad tataṭāqalu min al-mas'ūliyyāt allatī ḥawlaka, yawm qad yakūnu mumillan ba'ḍ al-šay', wa-qad lā takūnu bi-rāḡib bi-fi'l ayy šay'. qad anṣaḥbuka al-yawm bi-sabab ḥusūf al-qamar fi burġ al-ġawzā' bi-an lā tatadaḥbala bi-muġāmarāt māliyya, li-annahā qad lā takūnu li-šāliḥika. fi al-masā' qad yanšubu ḥilāf bašīṭ baynaka wa-bayna man tuḥibbu, lākinnahu lan yaṭūla*¹⁵⁹.

Ami, tu n'es pas actif, ressentant peut-être le poids des responsabilités qui pèsent sur toi, un jour peut être quelque peu ennuyeux, et tu pourrais n'avoir envie de rien faire. Je te conseillerais aujourd'hui, du fait de l'éclipse de la Lune dans la maison des Gémeaux, de ne pas te lancer dans des aventures financières, car elles pourraient ne pas être en ta faveur. Dans la soirée, un léger différend pourrait survenir entre toi et ceux que tu aimes, mais cela ne durera pas.

Ce dernier exemple est particulièrement intéressant : il montre une fois de plus que l'atténuation (ce que le français rend notamment par le conditionnel présent atténuatif) peut également être atteinte par une forme en *qad af'alu*¹⁶⁰, et montre à l'œuvre cette même construction verbale, en *qad yaf'alu*, avec cette fois un effet de sens clairement épistémique.

4.2.2. Verbes déclaratifs

Certains exemples ne laissent pas de doute quant à leur valeur temporelle et s'interprètent alors en français de manière classique comme des passés composés. C'est le cas de l'exemple suivant où une lecture modale de type atténuatif est rendue impropre :

(55) *fa-anā bayyantu anna hunāka milyūn ṭifl 'irāqī qutilū bi-sabab al-ḥiṣār al-zālim 'alā ahlihi wa-lam aqul 'alā nizāmīhi yaġibu an naqra'a al-fatwā wa-mā bayn al-suṭūr. la-qad qultu inna al-nizām al-'irāqī nizām kāfir wa-Šaddām Husayn insān kāfir wa-law sanaḥat lanā al-furṣa lan natawānā fi ḍarb ḥādā al-muġrim lākin naḥnu natakallamu 'an ša'b muslim natakallamu 'an umma suḥiqat bi-lā danb bi-sabab ḥādā al-nizām al-bāġī*¹⁶¹.

J'ai expliqué qu'il y avait un million d'enfants irakiens qui ont été tués du fait de l'embargo inique [qui pèse] sur son peuple, et je n'ai pas dit sur son régime. Il faut que nous lisions la fatwa et ce qui se trouve entre les lignes : j'ai dit que le régime irakien était un régime impie et que Saddam Hussein était un être impie, et si s'offrait à nous l'occasion nous ne négligerions pas de battre ce meurtrier mais nous, nous parlons d'un peuple musulman, nous parlons d'une communauté qui a été écrasée sans être fautive du fait de ce régime tyrannique.

Le contexte est là suffisamment clair pour permettre d'écarter la lecture modale, au conditionnel atténuatif, et assurer celle, temporelle, au passé composé : il ne s'agit pas ici d'atténuer le fait de dire, mais de dire une nouvelle fois, donc avec une valeur de passé composé, ce qui

159. <https://cutt.ly/2zljGq> (= <https://alghad.com/933872-2/>, consulté le 23/01/2021).

160. Je n'ai pas été en mesure de trouver d'exemple similaire en *qad naṣaḥtu*.

161. *arabiCorpus, al-Waṭan*, 2002.

a été dit dans la *fatwa*. Il en va de même avec l'exemple suivant où, comme en 35, 50 et 51, se trouve dans le champ de cette construction un verbe au passé :

(56) *ta'ammaltu wağh al-rağul allađi kâna bâdâ al-waqâr. fa-lâhaztu anna «zabîba» zayyanat ġabhatabu, wa-li-annanî iftarađtu annahâ min ațar al-suğûd, fa-qad qultu inna hâđâ al-rağul al-wari' lam yabda' kalâmahu bi-l-basmala ka-mâ yağ'alu ba'đu al-atqiyâ', lâkinnahu istahhalahu bi-tawğih al-tahni'a li-l-ra'is bi-salâma al-awda. wa-lam takun tilka al-mulâhaza al-wağida, li-annanî intabahtu ilâ anna al-ra'is kâna qad wașala fi'lan munđu țalâțat asâbî' wa-lam yakun hunâka mâ yubarriru tawğih al-tahni'a ilayhi al-âna*¹⁶².

J'ai regardé attentivement le visage de l'homme qui avait manifesté de la gravité. Puis j'ai remarqué qu'une «zabiba» avait décoré son front, et parce que j'avais émis l'hypothèse qu'il s'agissait d'une marque de prosternation, *je dirais alors bien/j'ai alors bel et bien dit_T que cet homme fervent n'avait pas débuté son discours par une basmala ainsi que le font les autres dévots, mais qu'il l'avait introduit en adressant une congratulation au président par un salut de retour. Cette remarque n'était pas la seule, puisque j'ai noté que le président était de fait déjà arrivé depuis trois semaines et qu'il n'y avait rien qui justifiait maintenant de lui adresser une congratulation.

Il en va de même avec cet autre exemple où le contexte lève toute ambiguïté, *munđu usbu'ayn* («depuis deux semaines») plaçant nettement l'interprétation du côté du passé temporel et non du conditionnel modal :

(57) *la-qad qultu anâ fi hadiț munđu usbu'ayn inna Isrâ'il lâ yuhimmuhâ i'adat al-ğundi*¹⁶³.

J'ai dit_T, moi, dans un discours depuis deux semaines, qu'Israël n'était pas intéressé par le retour du soldat.

Le contexte de cet autre exemple, l'article commençant par une assertion reprise en fin d'article, permet alors de faire le départ entre les deux interprétations, seul subsistant ici le type temporel :

(58) *nağnu al-muslimîn [...] lâ šakka ġayr mağzûzîn muqâranatan bi-l-muslimîn fi al-uwşur al-sâbiqa [...] la-qad qultu innanâ nağnu al-muslimîn fi hâđâ al-așr laysû mağzûzîn abadan*¹⁶⁴.

Nous les musulmans [...] nous ne sommes sans aucun doute pas chanceux en comparaison des musulmans des époques antérieures [...]. *Je dirais_A/j'ai dit_T que nous, les musulmans de cette époque, nous ne sommes pas du tout chanceux.

162. *arabiCorpus, al-Šurûq.*

163. *arabiCorpus, al-Ťawra.*

164. *arabiCorpus, al-Wațan, 2002.*

Rien d'étrange à cela puisque c'est la valeur de *qad fa'ala*, y compris de *qad fa'altu*, que l'ensemble des grammaires reconnaissent et présentent. Ce qui l'est plus en revanche, c'est de trouver des exemples en (*qad*) *qultu* qui ne se laissent pas facilement réduire à l'une ou l'autre lecture, et donc qui semblent bien exhiber la possibilité d'une lecture modale d'atténuation :

(59) *fi mawqif'ihī al-rasmī su'ila "mā huwa mawqifukum min sabb al-ṣaḥāba, bi-man fihim Abū Bakr wa-'Umar wa-Ā'īša? fa-aḡāba: anā ṣaḥṣiyyan uḥarrimu sabb ayy ṣaḥābī, li-anna Allāh [...] taḥaddata 'an al-ṣaḥāba bi-qawlibi [...], wa-in kāna lanā ra'y fi mas'alat al-imāma wa-l-ḥilāfa, ammā fi mas'alat al-sabb, fa-qad qultu inna hādā yuḥramu 'alā ayy muslim, wa-anā usaḡḡilu hādā fi kull istiftā' ya' tīnī, bi-annahū yuḥramu sabb ayy ṣaḥābī bi-man fihim al-ḥulafā'..."*¹⁶⁵.

Sur son site officiel, il a été interrogé : "quelle est votre position au sujet du blasphème porté contre les Compagnons [du Prophète], y compris de Abū Bakr, de 'Umar et de 'Ā'īša?" Il a alors répondu : "personnellement, je prohibe le blasphème de n'importe quel Compagnon, parce qu'Allah [...] a dit des Compagnons [...], et ce, même si nous avons un avis concernant la question de l'imamat et du califat. Quant à celle du blasphème, j'ai bel et bien dit/je dirais_A bien que cela est prohibé à tout musulman. Moi, j'enregistre cela dans chaque consultation juridique qui me parvient, c'est-à-dire que le blasphème porté contre n'importe quel Compagnon, y compris les califes, est prohibé.

Rien ne permet en effet ici de trancher de manière définitive entre une interprétation modale de valeur atténuative (au conditionnel présent en français) et une interprétation temporelle (au passé composé) même si, dans le doute et en l'absence d'élément levant totalement ce dernier, une lecture temporelle reste plus probable. Si toutefois on voulait lire ici un conditionnel, à l'instar de ce que nous avons vu plus haut avec *qad aḥbabbtu* (voir *supra* 33, 34 et 35), et lire *qad qultu* avec un effet de sens atténuatif, il faudrait restituer une protase telle que *idā sa' altanī* « si vous me demandiez », dans le champ de laquelle laquelle *qad qultu* aurait justement le sens de « je dirais ». On noterait au passage, là encore, l'absence de *fa-* devant cette apodose, d'une part puisqu'en l'absence explicite de la protase il ne pourrait apparaître, mais également, même si la protase était explicitée, car il ne s'agit pas d'indiquer une rupture logique entre *p* et *q* qui constitue bien la conséquence de *p* qui en est la cause. Il en irait de même avec les exemples suivants :

(60) *anā awḍaḥtu ḍālīka fi al-iḡāba al-sābiqa, wa-lākin lam uḥibba an uḥaddida aḥadan, fa-qad qultu anna [sic] hunāka unāsan ya' nihim iḡād al-mašākil fi al-sāḥa al-filasṭīniyya li-tu'ḥaḍa ka-mubarrir min aḡl waqf al-intifāda wa-l-muqāwama fi al-sāḥa al-filasṭīniyya wa-l-istislām amām al-'aduww al-ṣaḥyūnī*¹⁶⁶.

165. *arabiCorpus*, *al-Ġad*, 28 mars 2011.

166. *arabiCorpus*, *al-Taḡdīd*, 2002.

J'ai clarifié cela dans la réponse précédente, mais je n'ai voulu viser personne. [Et si vous me demandiez] Je dirais_A donc bien/J'ai donc bel et bien dit_T qu'il y a des gens intéressés par le fait de créer des problèmes sur la scène palestinienne pour qu'ils soient pris comme prétexte afin de stopper l'intifada et la résistance sur la scène palestinienne, et de capituler devant l'ennemi sioniste.

Enfin, un dernier exemple pour indiquer que malgré la présence d'un verbe au passé dans le champ de *qad qultu*, il semble toutefois possible d'interpréter l'effet de sens comme étant tout aussi bien temporel que modal, avec un emploi atténuatif :

(61) *wa-la-qad qultu inna taharruk al-ra'īs al-sarī' 'alā al-ğabha al-siyāsiyya wa-l-i'lāmiyya ḥaṭafa al-abšār, wa-addā [...]*¹⁶⁷

Je dirais_A/j'ai dit_T que le mouvement rapide du président concernant le front politique et de communication a détourné les regards et a conduit à [...]

Malgré tout, force est de constater que, contrairement aux exemples vus plus haut à propos des verbes de volonté, rien de probant ne se dégage réellement ici avec un verbe déclaratif comme (*qad*) *qultu*. Pour ce dernier, et à moins d'être contredit, il semble donc préférable d'en rester à une lecture temporelle, ce que le français rendra par un passé composé.

Conclusion

Cette étude s'attache à montrer les différents tours arabes qui se laissent ramener à l'expression de l'atténuation, ce que le français exprime entre autres pour sa part au moyen du conditionnel ou de l'imparfait. Elle permet notamment de remarquer, pour ce qui s'interprète comme l'équivalent du conditionnel français, l'emploi de formes verbales conjuguées au *māḍī* à la 1^e pers. Cela n'est toutefois vrai que pour les verbes de type volitif, l'emploi de cette même forme verbale pour les verbes déclaratifs n'étant pas probant dans cet emploi. Concernant les verbes de volonté qui dominent une complétive, qu'il s'agisse d'une infinitive ou non, cette forme verbale conjuguée au *māḍī* précédé ou non de *qad* (ici (*qad*) *aḥbabtu/aradtu, wadidtu*) n'est alors pas réductible à sa seule interprétation traditionnelle, la seule enseignée dans la quasi-majorité des grammaires arabisantes de l'arabe, à savoir celle d'une lecture temporelle, ce que le français rend par un passé composé de sens « j'ai aimé/souhaité » ou un passé récent (« je viens de dire »). Dans ces emplois, il s'agit bien au contraire d'un *māḍī* à valeur de « parfait présent », valeur remarquée depuis longtemps dans les langues sémitiques¹⁶⁸. Il s'agirait alors d'une forme de passé encore saillant dans le présent, trait de l'effet de sens atténuatif justement. Même si cet effet de sens n'est pas très répandu, comme le notent les auteurs pour le cas du français, la lecture modale

167. *arabiCorpus, al-Ahrām*, 1999.

168. Cf. Cohen, 1924, p. 211-212.

d'emploi atténuatif et donc la traduction en conditionnel présent de telles formes n'est pour autant pas à exclure *a priori* ou à ignorer, d'autant moins dans une grammaire de l'arabe qui se voudrait descriptive, sémantique et pragmatique.

Cette traduction s'explique d'une part par la restitution d'une protase implicite de type *idā* (ou *law*) *samaht-*, ce qui permet alors de lire une forme en *fa'altu* non comme un passé de forme et de sens et donc non pas de manière temporelle, mais de manière modale comme un conditionnel présent (ou passé). Cela permet au passage de confirmer, au moins pour l'arabe, l'approche du « *si* généralisé » (voir *supra* § “Le conditionnel atténuatif”) : l'emploi modal atténuatif est bien relié à son pendant hypothétique, induisant l'existence d'une protase implicite qui en commande l'interprétation. Elle s'expliquerait d'autre part par sa relation à la performance, le recours à *fa'altu* suivi d'une complétive visant à solenniser le discours de celui qui s'exprime, tout en euphémisant son acte de langage (déperformativité) dans le cas où la complétive est de type déclaratif, sa volonté ailleurs. La transposition dans ce cadre de *fa'altu* encore plus au passé par l'antéposition de *kuntu* permet d'atteindre, comme cela semble bien être le cas, un effet de sens de sur-atténuation, ce que le conditionnel passé du français d'emploi atténuatif assure pour sa part. Enfin, toujours dans le cadre de l'atténuation, l'antéposition cette fois de *qad* à de tels *fa'altu* en renforcerait alors le caractère non accompli, lui qui corrobore l'aspect accompli ou inaccompli du verbe qu'il précède. La construction en *qad fa'altu* aurait alors le sens, dans ces emplois, d'une sur-atténuation intermédiaire à celle marquée d'une part par *fa'altu* et d'autre part par *kuntu fa'altu*. Et comme *qad af'alu*, on l'a vu, atteint également l'effet de sens atténuatif, équivalent alors du conditionnel présent et qu'il s'oppose à *qad fa'altu* dans cet emploi, il semble pertinent de les distinguer ne serait-ce que légèrement comme les équivalents respectifs de *je ferais* qui s'opposerait alors à *je ferais bien*.

La construction arabe équivalente à l'imparfait atténuatif est, elle, plus simple en ce sens qu'elle est justement l'exact équivalent morphologique de celle du français et, sous conditions syntagmatiques et sémantiques, elle joue alors aussi bien le rôle d'un imparfait temporel que modal d'emploi atténuatif.

Si de généreux lecteurs pouvaient désormais nous faire part d'autres exemples de ces emplois atténuatifs, cela enrichirait notre description de l'arabe tel qu'il se présente à nous.

Bibliographie

Instruments de travail

- | | |
|--|--|
| <p><i>EALL</i> = Kees Versteegh, Mushira Eid, Alaa Elgibali, Manfred Woidich et Andrzej Zaborski (éd.), <i>Encyclopedia of Arabic Language and Linguistics</i>, 5 vol., E. J. Brill, Leyde, 2006-2009.</p> | <p><i>EP</i>² = <i>Encyclopédie de l'islam</i>, 13 vol., E. J. Brill, Leyde, 1960-2007 (2^e éd.).
<i>al-Munğid fi al-luğa wa-l-'alām</i>, 1998, 37^e éd., Beyrouth, Dar al-Machreq.</p> |
|--|--|

Sources

- Corneille, Thomas, *Ariane, Tragédie*, Compagnie des Libraires, Paris, 1672, 1764 (nouvelle éd.).
- Ibn Qayyim al-Ġawziyya, *al-Ṭuruq al-ḥukmiyya fi al-siyāsa al-šarʿiyya*, Nāyif b. Aḥmad al-Ḥamad et Bakr b. ʿAbd Allāh Abū Zayd (éd.), Dār ʿĀlam al-Fawāʾid, La Mecque, 2 tomes, 1428/2007.
- Mustaġānimī, Aḥlām, *Dākīrat al-ġasad*, Dār al-Ādāb, Beyrouth, 2000 (15^e éd.).
- al-Qabbānī, Muṇdir, *Zawġa wāḥida lā takfī... zawġ wāḥid kaṭīr!*, al-Dār al-ʿarabiyya li-l-ʿulūm nāširūna, Beyrouth, 2018.

Études

- Abouda, Lotfi, « Les emplois journalistique, polémique, et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire » in Patrick Dendale et Liliane Tasmowski (éd.), *Le conditionnel en français*, dossier de *Recherches Linguistiques* 25, 2001, p. 277-294.
- Abouda, Lotfi, « Deux types d'imparfait atténuatif » in Pierre Patrick Haillet (éd.), *Procédés de modalisation : l'atténuation*, dossier de *Langue française* 142, 2004a, p. 58-74.
- Abouda, Lotfi, « L'imparfait d'atténuation : entre justification et déperformativité » in Salah Mejri (éd.), *Espace euro-méditerranéen : une idiomaticité partagée*, dossier de *Cahiers du CERES. Série linguistique* 12, 2004b, p. 7-23.
- Alosh, Mahdi, *Using Arabic: A Guide to Contemporary Usage*, Cambridge University Press, Cambridge, 2005.
- Anscombe, Jean-Claude, « L'imparfait d'atténuation : quand parler à l'imparfait, c'est faire » in Pierre Patrick Haillet (éd.), *Procédés de modalisation : l'atténuation*, dossier de *Langue française* 142, 2004, p. 75-99.
- Austin, John Langshaw, *How to do Things with Words*, Oxford University Press, Oxford, 1962 ; Gilles Lane (transl.), *Quand dire, c'est faire*, Le Seuil, Paris, 1970.
- Badawi, el-Said, Carter, Michael G. et Gully, Adrian, *Modern Written Arabic. A Comprehensive Grammar*, Routledge, London & New York, 2004.
- Barbet, Céline et de Saussure, Louis, « Présentation : modalité et évidentialité en français » in Cécile Barbet et Louis de Saussure (éd.), *Modalité et évidentialité en français*, dossier de *Langue française* 173, 2012, p. 3-12.
- Benveniste, Émile, *Problèmes de linguistique générale*, I, Tel, Gallimard, Paris, 1966.
- Berthonneau, Anne-Marie et Kleiber, Georges, « Imparfait de politesse : rupture ou cohésion ? », *Travaux de linguistique* 29, 1994, p. 59-92.
- Berthonneau, Anne-Marie et Kleiber, Georges, « Sur l'imparfait contrefactuel », *Travaux de linguistique* 53, 2, 2006, p. 7-65.
- Blachère, Régis et Gaudefroy-Demombynes, Maurice, *Grammaire de l'arabe classique (Morphologie et syntaxe)*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1952, 1975 (3^e édition revue et remaniée).
- Bres, Jacques, « "Encore un peu, et l'imparfait était un mode..." ». L'imparfait et la valeur modale de contrefactualité », *Cahiers de praxématique* 47, 2006, [http://praxématique.revues.org/686].
- Bres, Jacques, « De la production de l'effet de sens grammatical d'imminence-ultériorité : pourquoi peut-on dire *le train allait partir*, mais non **alla partir ?* » in Jacques Durand, Benoit Habert et Bernard Laks (éd.), *La linguistique française d'aujourd'hui : maintenant!*, 2008, p. 1965-1977.
- Bres, Jacques, « Sans l'imparfait, les vendanges tardives ne rentreraient pas dans le jupe rhénane... Sur l'imparfait contrefactuel, pour avancer » in Jean-Christophe Pellat et Héléne Vassiliadou (éd.), *Rhénania : dimensions syntaxiques et sémantiques*, dossier de *Syntaxe & Sémantique* 10, 2009, p. 33-50.
- Bres, Jacques, « Robert aurait pris sa retraite et passerait du bon temps... Du conditionnel dit journalistique » in Claire Maury-Rouan (éd.), *Regards sur le discours*, Presses de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 2010, p. 15-33.
- Bres, Jacques, « Conditionnel et ultériorité dans le PASSÉ : de la subjectivité à l'objectivité », *SHS Web of Conferences* (Congrès Mondial de Linguistique Française) I, 2012, p. 1719-1730.

- Bres, Jacques, Azzopardi, Sophie et Sarrazin, Sophie, « Le conditionnel en français : énonciation, ultériorité dans le passé et valeurs modales » in Jacques Bres, Sophie Azzopardi et Sophie Sarrazin (éd.), *Ultériorité dans le passé, valeurs modales, conditionnel*, dossier de *Faits de langues* 40, 2, 2012, p. 37-43.
- Buckley, Ronald Paul, *Modern Literary Arabic. A Reference Grammar*, Librairie du Liban, Beyrouth, 2004.
- Caudal, Patrick, « Relations entre temps, aspect, modalité et évidentialité dans le système du français » in Cécile Barbet et Louis de Saussure (éd.), *Modalité et évidentialité en français*, dossier de *Langue française* 173, 2012, p. 115-129.
- Claris, Jean-Max, « Notes sur les formes en -rait » in Maurice Gross et Jean Stéfanini (éd.), *Syntaxe transformationnelle du français*, dossier de *Langue française* 11, 1971, p. 32-38.
- Cohen, David, *L'aspect verbal*, P.U.F., Paris, 1989.
- Cohen, Marcel, *Le système verbal sémitique et l'expression du temps*, Imprimerie nationale – Ernest Leroux, Paris, 1924.
- Coltier, Danielle et Dendale, Patrick, « Discours rapporté et évidentialité : comparaison du conditionnel et des constructions en selon N » in Lopez Muñoz, Juan Manuel, Sophie Marnette et Laurence Rosier (éd.), *Le discours rapporté dans tous ses états*, L'Harmattan, Paris, 2004, p. 587-597.
- Dendale, Patrick, « Le conditionnel de l'information incertaine : marqueur modal ou marqueur évidentiel ? », *Actes du XX^e Congrès international de linguistique et philologie romanes*, Université de Zurich (6-11 avril 1992), Francke Verlag, Tübingen, 1993, p. 164-176.
- Dendale, Patrick, « Devoir au conditionnel : valeur évidentio-modale et origine du conditionnel » in Svetlana Vogeleer, Andrée Borillo, Mzrcel Vuillaume et Carl Vettters (éd.), *La modalité sous tous ses aspects*, dossier de *Cahiers Chronos* 4, 1999, p. 7-28.
- Dendale, Patrick, « Les problèmes linguistiques du conditionnel français » in Patrick Dendale et Liliane Tasmowski, (éd.), *Le conditionnel en français*, dossier de *Recherches Linguistiques* 25, 2001, p. 7-18.
- Dendale, Patrick et Tasmowski, Liliane (éd.), *Le conditionnel en français*, dossier de *Recherches Linguistiques* 25, 2001.
- Dendale, Patrick et Van Bogaert, Julie, « Réflexions sur les critères de définition et les problèmes d'identification des marqueurs évidentiels en français » in Cécile Barbet et Louis de Saussure (éd.), *Modalité et évidentialité en français*, dossier de *Langue française* 173, 2012, p. 13-29.
- Donaire, María Luisa, « La mise en scène du conditionnel ou quand le locuteur reste en coulisses », *Le français moderne* 66, 2, 1998, p. 204-227.
- El-Ayoubi, Hashem, Fischer, Wolfdietrich et Langer, Michael, *Syntax der arabischen Schriftsprache der Gegenwart*, Teil II. Die Verbalgruppe. Bearbeitet von Dieter Blohm und Wolfdietrich Fischer, Reichert Verlag, Wiesbaden, 2010.
- Gosselin, Laurent, « Relations temporelles et modales dans le conditionnel journalistique » in Patrick Dendale et Liliane Tasmowski (éd.), *Le conditionnel en français*, dossier de *Recherches Linguistiques* 25, 2001, p. 45-66.
- Grevisse, Maurice, *Le bon usage*, André Goosse, (éd.), DeBoeck & Duculot, Paris, 2001 (13^e éd.).
- Haillet, Pierre Patrick, *Le conditionnel dans le discours journalistique : essai de linguistique descriptive (avant-propos de Jean-Claude Anscombe)*, Bref, Neuville, 1995.
- Haillet, Pierre Patrick, « Le conditionnel d'altérité énonciative et les formes du discours rapporté dans la presse écrite », *Pratiques* 100, 1998, p. 63-79.
- Haillet, Pierre Patrick, « À propos de l'interrogation totale directe au conditionnel » in Patrick Dendale et Liliane Tasmowski (éd.), *Le conditionnel en français*, dossier de *Recherches Linguistiques* 25, 2001, p. 295-330.
- Haillet, Pierre Patrick, *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Ophrys, Paris, 2002.
- Haillet, Pierre Patrick, « Nature et fonction des représentations discursives : le cas de la stratégie de la version bémolisée » in Pierre Patrick Haillet (éd.), *Procédés de modalisation : l'atténuation*, dossier de *Langue française* 142, 2004a, p. 7-16.
- Haillet, Pierre Patrick, « Présentation », in Pierre Patrick Haillet (éd.), *Procédés de modalisation : l'atténuation*, dossier de *Langue française* 142, 2004b, p. 3-6.
- Holes, Clive, *Modern Arabic: Structures, Functions and Varieties. Revisited Edition*, Georgetown University Press, Washington D. C., 1995, 2004 (édition révisée).

- Imbert, Frédéric, *L'Arabe dans tous ses états! La grammaire arabe en tableaux*, avec la collaboration de Catharina Pinon, Ellipses, Paris, 2008.
- Isaksson, Bo, « Expressions of evidentiality in Hebrew and Arabic » in Lars Johanson et Bo Utas (éd.), *Evidentials. Turkic, Iranian and Neighbouring Languages*, dossier de *Empirical Approaches to Language Typology* 24, 2000, p. 383-399.
- Khalil, Aziz et McCarus, Ernest N., « Arabic Performative Verbs », *Zeitschrift für Arabische Linguistik* 36, 1999, p. 7-20.
- Kouloughli, Djamel Eddine, *Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui*, Pocket, Paris, 1994.
- Larcher, Pierre, *Information et performance en sciences arabo-islamique du langage*, thèse pour le doctorat de 3^{ème} cycle, Université de Paris III, 1980.
- Larcher, Pierre, « Éléments pragmatiques dans la théorie grammaticale arabe post-classique » in Kees Versteegh et Michael G. Carter (éd.), *Studies in the History of Arabic Grammar II, Proceedings of the 2nd Symposium on the History of Arabic Grammar, Nijmegen, 27 April – 1 May 1987*, J. Benjamins, Amsterdam, 1990, p. 195-214.
- Larcher, Pierre, « Quand, en arabe, on parlait de l'arabe... (II). Essai sur la catégorie de *inšā'* (vs *ḥabar*) », *Arabica* 38, 2, 1991, p. 246-273.
- Larcher, Pierre, « La particule *lākinna* vue par un grammairien arabe du XIII^e siècle ou comment une description de détail s'inscrit dans une "théorie pragmatique" », *Historiographia Linguistica* 19, 1, 1992a, p. 1-24.
- Larcher, Pierre, « Quand, en arabe, on parlait de l'arabe... (III). Grammaire, logique, rhétorique dans l'islam postclassique », *Arabica* 39, 3, 1992b, p. 358-384.
- Larcher, Pierre, « Les arabisants et la catégorie de *inšā'*. Histoire d'une "occultation" », *Historiographia Linguistica* 20, 2-3, 1993, p. 259-282.
- Larcher, Pierre, « Les *Amālī* de Ibn al-Ḥāǧib ou les "Annales" d'un grammairien », *Arabica* 41, 2, 1994, p. 273-280.
- Larcher, Pierre, « Compte rendu de *Šarḥ al-Tashīl li-Ibn Mālik* de 'abd Al-Raḥmān Al-Sayyid et Muḥammad Al-Maḥtūn, 4 parties en 2 volumes, 70 p. + 11 planches + 406 p.; 425 p.; 473 p.; 371 p., Haǧr li-l-ṭibā'ā wa-l-našr wa-l-tawzī' wa-l-'ilān (1990) » *Arabica* 43, 3, 1996, p. 506-509.
- Larcher, Pierre, « Une pragmatique avant la pragmatique: "médiévale", "arabe" et "islamique" », *Histoire Épistémologique Langage* 20, 1, 1998, p. 101-116.
- Larcher, Pierre, « Les relations entre la linguistique et les autres sciences dans la société arabo-islamique » in E. F. K. Koerner, Sylvain Auroux, Hans-Josef Niederehe et Kees Versteegh (éd.), *History of the Language Sciences, I*, art. 45, chap. ix: The Establishment of Arabic Linguistics, Walter de Gruyter & Co, Berlin, New York, 2000, p. 312-318.
- Larcher, Pierre, « Les systèmes hypothétiques en *law* de l'arabe classique », *BEO* 55, 2003, p. 265-285.
- Larcher, Pierre, « Les systèmes hypothétiques en *law* de l'arabe classique », *BEO* 55, 2003, p. 265-285.
- Larcher, Pierre, « *Inšā'* », *EALL*, II, Brill, Leiden, 2007, p. 358-361.
- Larcher, Pierre, « *Khabar / Inshā'*, une fois encore » in Orfali, Bilal (éd.), *In the Shadow of Arabic: The Centrality of Language to Arabic Culture. Studies Presented to Ramzi Baalbaki on the Occasion of His Sixtieth Birthday*, E. J. Brill, Leiden, Boston, 2011, p. 49-70.
- Larcher, Pierre, *Le système verbal de l'arabe classique*, Presses Universitaires de Provence, Aix-en-Provence, 2003, 2012 (2^e édition revue et augmentée).
- Larcher, Pierre, « Arabic Linguistic Tradition II. Pragmatics » in Jonathan Owens (éd.), *The Oxford Handbook of Arabic Linguistics*, Oxford University Press, Oxford, 2013, p. 185-212.
- Larcher, Pierre, « Compte rendu de *Actes de vente d'esclaves et d'animaux d'Égypte médiévale* de Yūsuf Rāǧib, Institut français d'archéologie orientale, Cahiers des Annales islamologiques, Le Caire (23) 2002 et (28) 2006 », *Arabica* 61, 1, 2014a, p. 197-200.
- Larcher, Pierre, *Linguistique arabe et pragmatique*, Presses de l'Ifpo, Beyrouth, 2014b.
- Larcher, Pierre, « Le *fā'* *al-sababiyya* vu par RDA: logique et pragmatique », *Arabica* 67, 5-6, 2020, p. 593-610.
- Lessan Pezechki, Homa, « Les homologues du conditionnel français en persan » in Jacques Bres, Sophie Azzopardi et Sophie Sarrazin (éd.), *Ultériorité dans le passé, valeurs modales, conditionnel*, dossier de *Faits de langues* 40, 2, 2012, p. 197-204.
- Martin, Robert, *Pour une logique du sens*, Presses Universitaires de France, Paris, 1983, 1992 (2^e éd.).

- Merle, Jean-Marie, « De la projection hypothétique à l'atténuation - le conditionnel français vs. WOULD + BV » in Jacqueline Guillemin-Flescher (éd.), *Linguistique contrastive et traduction, IV*, Ophrys, Paris, 1998, p. 117-185.
- Moeschler, Jacques et Reboul, Anne, « Conditionnel et assertion conditionnelle » in Patrick Dendale et Liliane Tasmowski (éd.), *Le conditionnel en français*, dossier de *Recherches Linguistiques* 25, 2001, p. 147-167.
- Neyreneuf, Michel et Al-Hakkak, Ghalib, *Grammaire active de l'arabe*, Le Livre de Poche, Paris, 1996.
- Oliveira, Fátima et Duarte, Isabel, « Le conditionnel et l'imparfait en portugais » in Jacques Bres, Sophie Azzopardi et Sophie Sarrazin (éd.), *Ultériorité dans le passé, valeurs modales, conditionnel*, dossier de *Faits de langues* 40, 2012, p. 53-60.
- Patard, Adeline, « Du conditionnel comme constructions ou la polysémie du conditionnel », *Langue française* 194, 2, 2017, p. 105-124.
- Riegel, Martin, Pellat, Jean-Christophe et Rioul, René, *Grammaire méthodique du français*, Quadrige, P.U.F., Paris, 1994, 2004 (3^e éd.).
- Sartori, Manuel, « Pour une approche relationnelle de la conditionnelle en arabe littéraire moderne », *Arabica* 57, 1, 2010, p. 68-98.
- Sartori, Manuel, « Les emplois du tour *kāna... sa-/sawfa yaf'alu* en arabe écrit contemporain », *AnIsl* 49, 2015, p. 193-220.
- Sartori, Manuel, « *kāna sa-yaf'alu* et *kāna sa-yakūnu qad fa'ala*. Les équivalents logiques du conditionnel français en arabe écrit contemporain », *AnIsl* 52, 2018, p. 373-409.
- Sartori, Manuel, « De quelques formes composées en *qad* en arabe écrit contemporain. Du conditionnel épistémique au conditionnel hypothétique » in Francesco Binaghi et Manuel Sartori (éd.), *Fuṣḥā écrit contemporain. Usages et nouveaux développements*, Diacritiques Éditions, Marseille, 2019, p. 86-131.
- Sartori, Manuel, « Les rapports logico-sémantiques marqués par *fā'* en arabe. Les origines extra-grammaticales d'une distinction linguistique » in Francesco Grande (éd.), *Arab(ic) Linguistics and Beyond*, dossier de *Quaderni di studi arabi* 15, 1, 2020, p. 5-46.
- Schulz, Eckehard, Krahl, Günther et Reuschel, Wolfgang, *Lehrbuch des modernen Arabisch*, Langescheidt KG, 1996 ; Cambridge University Press (transl.), *Standard Arabic. An elementary-intermediate course*, Cambridge University Press, New York, 2000 (2008).
- Timoci, Claudia, « L'imparfait de politesse en roumain : une approche pragmatique », *ANADISS* 28, 2019, p. 192-203.
- Vetters, Carl, « Le conditionnel : ultérieur du non-actuel » in Patrick Dendale et Liliane Tasmowski (éd.), *Le conditionnel en français*, dossier de *Recherches Linguistiques* 25, 2001, p. 169-207.
- Vlad, Daciana, « Le conditionnel en roumain : une forme modale » in Jacques Bres, Sophie Azzopardi et Sophie Sarrazin (éd.), *Ultériorité dans le passé, valeurs modales, conditionnel*, dossier de *Faits de langues* 40, 2, 2012, p. 61-68.
- Wensinck, Arent J., « 'Uṯmān b. Maz'ūn », *EP*, X, Brill, Leiden, 2000, p. 951b-952a.
- Wilmet, Marc, « L'imparfait : le temps des anaphores » in Walter De Mulder, Liliane Tasmowski-De Ryck et Carl Vetters (éds.), *Anaphores temporelles et (in-)cohérence*, dossier de *Cahiers Chronos* 1, 1996, p. 199-215.